



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 27 juin 2017



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE
DONGES : M. François CHENEAU, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Marie Hélène MONTFORT
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Joël JOUAND, Mme Marie-Christine DELAHAIE, Mme Michèle LEMAITRE
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Robert BELLLOT, Mme Nicole DESSAUVAGES
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART, M. Thierry RYO
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD, Mme Marie Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN, M. Alain MICHELOT
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, Mme Pascale HAMEAU, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. Patrice BULTING, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, Mme Céline GIRARD, M. Christophe COTTA, Mme Françoise LESTIEN, Mme Catherine ROUGE, M. William DUVAL, Mme Florence BEUVELET, M. Jean-Michel TEXIER, M. Gauthier BOUCHET, M. Xavier PERRIN, Mme Sarah TRICHET ALLAIRE, Mme Lydia MANTZOUTSOS, M. Jean Luc GUYODO, Mme Emmanuelle BIZEUL
TRIGNAC : M. David PELON, Mme Capucine HAURAY, M. Jean Louis LELIEVRE

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Yannick JIMENEZ donne pouvoir à Mme Marie-Christine DELAHAIE
PORNICHET : M. Alain SAILLANT donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR
SAINT-NAZAIRE : M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Sandra VANDEUREN donne pouvoir à M. David PELON, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à Mme Lydie MAHE
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à Mme Capucine HAURAY

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : M. Kada MAHOUR

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par M. Jérôme DHOLLAND, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 21 mars 2017 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

I – Nouvelle composition du Conseil communautaire

Le Président

Concernant la nouvelle assemblée, la convocation qui a été adressée aux conseillers communautaires a un objet multiple : l'installation des nouveaux élus du Conseil communautaire, l'élection du troisième Vice-président et l'adoption des délibérations.

Conformément aux instructions en vigueur, le Président doit faire connaître officiellement les noms des conseillers communautaires qui ont été élus par les Conseils municipaux en cours de mandat suite au nouvel accord local adopté à l'unanimité des communes membres de la CARENE le 21 mars 2017 et appelés à siéger au sein du Conseil communautaire de la CARENE, ainsi que le nom des conseillers communautaires sortants.

Représentants élus de la commune de Besné :

Sylvie Cauchie et Pierre Thoméré.

Élue sortante : Christelle Hervy.

Représentants élus de la commune de La Chapelle-des-Marais :

Franck Hervy et Marie-Hélène Montfort.

Élu sortant : Joël Le Goff.

Représentants élus de la commune de Donges :

François Chéneau, Louis Ouisse, Claire Delalande et Jean-Marc Nicolle.

Élue sortante : Sandrine Salmon.

Représentants élus de la commune de Montoir-de-Bretagne :

Michèle Lemaître, Joël Jouand, Marie-Christine Delahaie, Yannick Jimenez.

Élue sortante : Renée Bernard.

Représentants élus de la commune de Pornichet :

Jean-Claude Pelleteur, Frédérique Martin, Édouard Deux, Nicole Dessauvages, Alain Saillant et Robert Belliot (sans changement).

Représentants élus de la commune de Saint-André-des-Eaux :

Jérôme Dholland, Catherine Lungart et Thierry Ryo.

Élue sortante : Laurence Domet-Grattieri.

Représentants élus de la commune de Saint-Joachim :

Marie-Anne Halgand et Roger Veillaud.

Élue sortante : Anne-Marie Mahé.

Représentants de la commune de Saint-Malo-de-Guersac :

Alain Michot et Lydia Meignen.

Élu sortant : Alain Massé.

Représentants élus de la commune de Saint-Nazaire :

David Samzun, Laurianne Deniaud, Éric Provost, Pascale Hameau, Yvon Renevot, Lydie Mahé, Jean-Jacques Lumeau, Gaëlle Bénizé, Patrice Bulting, Patrice Bulting, Pascale Clément, Martin Arnout, Corinne Praud, Alain Manara, Céline Girard, Christophe Cotta, Françoise Lestien, Kada Mahour, Catherine Rougé, William Duval, Florence Beuvelet, Jean-Michel Texier, Sandra Vandeuren, et Gauthier Bouchet.

Élus entrants : Xavier Perrin, Sarah Trichet-Allaire, Jean-Luc Séchet, Lydia Mantzoutsos, Jean-Luc Guyodo et Emmanuelle Bizeul.

Représentants élus de la commune de Trignac :

Élus entrants : Claude AUFORT, Capucine Hauray, Jean-Louis Lelièvre et David Pelon.

II – Information

René Terrien – Restitution des travaux sur « L'évaluation participative du contrat de ville de l'agglomération nazairienne »

René Terrien

« Monsieur le Président, cher David, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, avant de vous restituer les travaux sur l'évaluation participative du contrat de ville de l'agglomération nazairienne, je me permets de retenir quelques instants de votre attention car, comme vous le savez, les conseils de développement, de par la récente loi NOTRe, qui faisait suite aux lois Grenelle de 1999, sont l'expression de la société civile auprès des EPCI, donc pour nous, CARENE, Saint-Nazaire Agglomération. Nous venons de vivre un événement exceptionnel ces derniers jours, ce que nous lisons depuis dimanche soir, nous prouve que cette consultation eût été un plébiscite, ce qui pouvait mettre à mal votre modestie, Monsieur le Président.

Bravo, donc, et merci à vous, Monsieur le Président et Maire de Saint-Nazaire, aux élus qui se sont investis, aux très nombreux agents du service public, aux personnels du secteur privé et aux innombrables bénévoles qui ont fait de cette commémoration un grand événement, que nous ne pourrions oublier. Merci aussi d'avoir prévu ce moment de recueillement et de souvenir d'un drame dont certains paient encore un lourd tribut. Et merci pour cette apothéose de cette fin d'après-midi, dimanche : nous avons vécu un moment de rêve. Ils sont hélas si peu nombreux... Pour avoir reçu des messages de très loin, soyez sûrs que cet événement a largement dépassé nos frontières.

Je reviens maintenant sur la raison pour laquelle nous sommes là : la saisine sur le contrat de ville, évaluation participative. Le petit opuscule jaune remis sur table retrace plus d'un an de travail, avec la participation de quatorze bénévoles. Odile Quintin et Guy Couillaud, membres du bureau, ont animé cette réflexion. Ce travail va vous être rapidement restitué par Odile Quintin. »

Le Président

« Permettez-moi auparavant de réagir aux propos du Président.

Merci pour ces propos tenus sur la réussite – et le mot est faible, de notre point de vue – de ce week-end appelé « The Bridge », qui était un moment de commémoration de cette amitié franco-américaine, de cette paix, qu'il est, je crois, absolument nécessaire d'entretenir. C'était aussi, bien sûr, un grand moment de fête, un moment exceptionnel, un temps d'hommage, aussi, notamment dimanche matin. Pour ma part, j'ai vu beaucoup de choses. Je me suis déjà exprimé sur le sujet et j'aurai l'occasion de le faire vendredi au Conseil municipal de Saint-Nazaire. Mais permettez-moi de remercier toutes celles et ceux des services de l'agglomération comme des services de la ville, qui ont été soit dans la lumière ou dans l'ombre, avec des services qui ont été donnés à la population quelles que soient les heures de la journée ou de la nuit. Je remercie aussi, bien sûr, toutes celles et tous ceux, que je ne citerai pas ici pour ne pas en

oublier, qui ont participé à la réussite de ce projet. Les services publics rendus à la population, dont la CARENE est détentrice, ont su se mobiliser d'une façon exceptionnelle. Je remercie les acteurs associatifs, les chefs d'entreprise et le monde de l'Éducation nationale pour leur implication – et Gaëlle en sait quelque chose, notamment sur la Flyzone. Je dois vous dire qu'à mes yeux, c'est une méthode de travail qui nous va bien, qui nous correspond bien. Nous avons vu la fierté de ce bassin d'emploi, entre ce *Queen Mary*, cet A380, ces Ultimes, les hommes et femmes représentant la SNSM, c'est-à-dire ces valeurs de solidarité. Pour moi, et au regard des différents messages reçus, vous l'avez dit, Monsieur le Président, pour avoir vu cette fête populaire, pour avoir vu autant d'hommes et de femmes venus du bassin d'emploi avec, chez tous, un sentiment de grande fierté, ce sentiment de plaisir, ce sourire, cette ambiance particulière, qui était dans un contexte national tout de même grave, et sans qu'il y ait eu un seul fait de délinquance, de bagarre, que sais-je, mais vraiment, une ambiance très familiale, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé, ici, et toutes celles et ceux que j'ai cités, c'est-à-dire le monde de l'Éducation nationale, le tissu associatif, qu'il soit culturel ou sportif, les chefs d'entreprise... Un grand merci à vous, chaleureux et extrêmement sincère.

Je tenais à le dire ici, et merci, Monsieur le Président, d'avoir amené ce sujet au début de cette instance. Veuillez m'excuser, Madame. Je vous redonne la parole. »

Odile Quintin

Vous n'avez pas à vous excuser, Monsieur le Président. Nous avons tellement aimé ces trois ou quatre jours que nous sommes encore sur notre petit nuage. Nous allons maintenant revenir à des choses très sérieuses.

Le Conseil communautaire a saisi le Conseil de développement sur le nouveau contrat de ville 2015-2020. Le Conseil de développement ne se sentait pas forcément légitime pour entrer dans l'aspect contractuel entre les institutions ni dans les programmes d'actions annuels. En revanche, il a voulu appréhender les choses par l'évaluation participative. C'est en fait un double angle exploratoire : la participation, parce que c'est un enjeu intrinsèque de la politique de la ville, notamment depuis la loi de 2014, et l'évaluation, parce qu'au moment où le Conseil a été saisi, il n'existait pas de dispositif évaluatif du contrat de ville de l'agglomération nazairienne. Par ailleurs, le Conseil de développement se veut aussi l'expression de la société civile, et la question de l'évaluation participative est apparue pertinente à cet égard : comment peut-elle enrichir l'action publique dans les quartiers prioritaires – puisque la politique de la ville instaure des quartiers prioritaires –, dans les quartiers de veille – puisqu'il y a des quartiers de veille aussi bien à Montoir-de-Bretagne qu'à Trignac et à Saint-Nazaire –, ou peut-être dans d'autres territoires ?

Le Conseil a axé sa réflexion autour de trois questions : sur quelles valeurs et principes repose une évaluation participative ? L'évaluation, ce sont des données objectives de flux, de stocks, d'efficience, d'efficacité, etc., mais pas uniquement. Dans quelle mesure et dans quelles conditions les habitants peuvent-ils participer ou plus participer à l'évaluation d'un contrat de ville ? Quels indicateurs seraient pertinents pour évaluer ? Ceci en commençant par la place des représentations et des perceptions de chacun dans un dispositif évaluatif, parce que chacun a des perceptions et des représentations, notamment des quartiers qui se trouvent en politique de la ville.

Le travail de l'atelier citoyen, composé de quatorze personnes, s'est déroulé de février 2016 à janvier 2017 – le travail avait déjà commencé dès la fin 2015. Il s'est déroulé en deux grandes périodes, qui sont rappelées dans le document remis sur table. Généralement, lorsque le Conseil de développement présente un document, il est accompagné d'une fiche de synthèse. Mais cette fois, cette fiche de synthèse se présente sous la forme d'une petite vidéo, qui retrace les objectifs et les méthodes de travail de l'atelier.

Projection de la vidéo de synthèse

De nombreuses pistes d'action ont pu être déterminées – qui ne sont pas vraiment de préconisations. Il s'agit d'évaluer les représentations, d'évaluer le contrat de ville avec les citoyens. L'important est de prendre en compte la complexité du vécu des habitants et de leur territoire vécu, de faire pour les citoyens et avec eux, et d'associer toutes les démarches qualitatives et quantitatives. La question du bien-être, que l'atelier a découverte en marchant à la fin de son cheminement, montre que les questions : « qu'est-ce qui fait mon bien-être ? Qu'est-ce qui fait mon mal-être ? Que

puis-je faire moi-même pour améliorer mon bien-être le bien-être collectif ? sont une piste intéressante à suivre et transposable certes aux quartiers prioritaires, aux quartiers de veille, mais peut-être à d'autres territoires de l'agglomération, peut-être pour d'autres politiques publiques.

Le Président

Merci pour cette présentation.

III – Délibérations

Délibération n°1 – Administration générale – Administration CARENE – Conseil communautaire – Vice-présidents – Maintien du nombre de postes – Détermination du rang du nouveau Vice-président – Approbation

Le Président

Préalablement à l'élection du nouveau Vice-président qui fait suite à la fin du mandat de M. David Pelon du fait de l'organisation d'élections partielles dans la commune de Trignac, le Conseil communautaire doit décider de maintenir la composition du Bureau communautaire fixée dans la délibération du 15 avril 2014, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 17 juin 2014, à savoir :

- quinze Vice-présidents,
- un conseiller communautaire.

Il convient également de préciser que ce Vice-président prendra naturellement place au troisième rang des Vice-présidents dans l'ordre du tableau du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué, délibère et est invité à :

- décider de maintenir le nombre de quinze Vice-présidents (15), et d'un Conseiller communautaire (1) pour former le Bureau communautaire,
- approuver l'installation du nouveau Vice-président au troisième rang des Vice-présidents dans l'ordre du tableau du Bureau communautaire.

Gauthier Bouchet (représentant du rassemblement Bleu marine à la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai brièvement concernant les vice-présidences de notre Conseil, puisque, comme vous le savez, au Conseil municipal de Saint-Nazaire, le Front national défend une réduction du nombre des adjoints au maire. Notre position, naturellement, n'est pas différente au Conseil communautaire, où nous constatons une part importante du nombre de Vice-présidents par rapport à notre assemblée, l'ensemble des élus. Bien sûr, cela correspond aux possibilités qui sont données par la loi, les possibilités maximales, je pense. Mais il y a tout de même un quart de nos élus qui sont Vice-présidents : quinze sur soixante. Et ils sont plus nombreux encore maintenant, puisque notre assemblée vient de perdre deux membres, donc quinze sur cinquante-huit.

Nous sommes pour notre part attentifs à ce que les Vice-présidents de notre Conseil représentent chacune des communes qui composent la CARENE, et rien que cela, soit idéalement, vous-même, Monsieur le Président, qui représentez Saint-Nazaire, et neuf Vice-présidents, qui représenteraient chacun les neuf autres communes. Il conviendrait donc, selon nous, d'enlever six vice-présidences, ce qui entraînerait naturellement des économies d'indemnités d'élus. J'en reviens toujours à cette question, que nous retrouverons peut-être en fin de séance, avec la délibération 33. Mais tout de même, « rationaliser » les vice-présidences de notre Conseil en les calquant sur le nombre des communes représenterait 750 000 € d'économies à l'échelle d'un mandat, si les cinq anciens Vice-présidents

étaient rémunérés comme simples conseillers communautaires. 750 000 € d'économies si encore nous gardions un niveau d'indemnités équivalent pour nos élus, ce qui n'est d'ailleurs pas la position du FN, vous le savez probablement.

Inversement, aujourd'hui, vous pérennisez les quinze vice-présidences par lesquelles, logiquement, certains élus nazairiens sont eux-mêmes Vice-présidents, non parce qu'ils sont maires, mais pour des raisons qui n'ont jamais vraiment été expliquées rationnellement. Je pense personnellement que l'explication est simple : c'est celle de favoriser à la fois Saint-Nazaire au sein de notre intercommunalité et puis, peut-être, de favoriser votre propre formation politique, qui, pourtant, n'est plus majoritaire, ni dans l'opinion, ni dans le vote... Tant et si bien, Monsieur le Président, que votre parti vient aujourd'hui d'abandonner sa propre dénomination dans le groupe qu'il vient de constituer à l'Assemblée nationale et que le Premier ministre que vous souteniez, Monsieur le Président, n'est plus dans le parti en question : il vient de le quitter.

Enfin, les résultats de l'élection municipale partielle de Trignac m'offrent l'opportunité, par courtoisie mais surtout, par esprit républicain, de féliciter Claude Aafort, nouveau Maire, pour sa victoire, et de lui souhaiter de réussir dans l'exercice de son municipe, ces trois prochaines années. Mais je rappellerai tout de même ce "deux poids, deux mesures" par lequel, Monsieur le Président, en avril dernier – je crois que c'était le 9 avril –, vous annonciez que M. Aafort gagnant ce scrutin, il deviendrait Vice-président de la CARENE, mais que s'il s'agissait de M. Pelon – que je soutenais –, il ne pourrait accéder à cette même vice-présidence, au simple prétexte qu'il était soutenu par le Front national. Voilà, vous l'avez assumé, mais à mon sens, c'est une erreur. Vous ne vous êtes d'ailleurs jamais vraiment expliqué sur cet écart vis-à-vis de la neutralité qui devait être vôtre, par rapport à la vie politique, et la vie publique en général, trignacaise. Vous ne vous êtes jamais expliqué, sinon en des termes très vagues de "barrage au FN", qui rejoignent d'ailleurs assez sensiblement, en écho, votre rapport à la politique nationale. Cela est dommage, Monsieur le Président, et beaucoup de vos administrés vous jugent sévèrement pour cela.

Merci de votre attention. »

La délibération n° 1 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine).

Délibération n° 2 – Administration générale – Administration CARENE – Conseil communautaire – Formation du Bureau communautaire – Élection du troisième Vice-président

Le Président

Avant de mettre cette délibération aux voix, il est donné lecture d'un mot rédigé par M. Claude Aafort, à la demande de celui-ci, puisqu'il est retenu pour subir intervention médicale qui était programmée. Il s'en excuse auprès du Conseil.

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communautaire, Monsieur le Président, je ne peux, à mon grand regret, participer aux travaux du Conseil communautaire de ce jour. Les engagements que nous avons pris devant les Trignacais sont néanmoins clairs : nous souhaitons que Trignac reprenne toute sa place à la CARENE.

Nous ne vivons pas la communauté d'agglomération comme un risque, mais comme une chance, comme une opportunité pour Trignac, pour peu que nous ayons capacité, avec mes deux collègues de la majorité municipale, à participer pleinement aux travaux communs, et nous nous estimons capables et déterminés pour y jouer un rôle utile.

Nous voulons que Trignac soit une ville ouverte, capable, tout en défendant ses intérêts, d'être en phase avec son territoire de proximité. De gros dossiers sont en cours qui nous intéressent particulièrement et ont un fort impact sur notre commune, comme la desserte Altitude, la requalification du boulevard de l'Atlantique, les transferts de certaines compétences – ZAC, GEMAPI, etc.

Je serai heureux, si je suis élu Vice-président, de travailler, comme on m'en a déjà donné la possibilité, aux côtés des autres Maires et Vice-présidents, et confirme à Pascale Hameau et à son équipe que je prendrai ma part de travail dans

la commission « Développement durable », avec le souci de faire avec elle un binôme efficace, coopératif et forcément... durable.

Merci de l'accueil de qualité dont nous avons déjà bénéficié. Je vous souhaite une bonne séance de travail et vous prie d'excuser mon absence de ce jour.

Claude Aafort, Maire de Trignac. »

S'agissant de la délibération n° 2, par délibération du 15 avril 2014, modifiée par délibération du 17 juin 2014, le Conseil communautaire a délibéré pour fixer la composition du Bureau communautaire comme suit :

- un Président,
- quinze Vice-présidents,
- un conseiller communautaire.

Le 15 avril 2014, le Conseil communautaire a ensuite procédé à l'élection des quinze Vice-présidents. Suite aux élections partielles intervenues dans la commune de Trignac les 14 et 21 mai 2017, le siège de troisième Vice-président est devenu vacant.

Aussi, conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection du troisième Vice-président.

L'élection a lieu par scrutin individuel, dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Conformément à l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, le candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le dépouillement du scrutin sera effectué par le secrétaire de séance, M. Jérôme Dholland, assisté par deux assesseurs dans l'ordre du tableau et par date de naissance, en l'occurrence nos collègues M. Gauthier Bouchet et Mme Capucine Hauray.

Le Président propose la candidature de M. Claude Aafort, candidature acceptée par ce dernier.

Il est demandé à l'assemblée élue si certaines personnes qui en sont membre ne souhaitent pas prendre part au vote.

Tous les membres présents de l'assemblée participent au vote, à charge pour ceux qui sont mandatés d'un pouvoir de voter deux fois, sauf si le mandant est présent (cf. horaires de délégation de pouvoir).

Les Conseillers communautaires procèdent au vote. Le secrétaire de séance, assisté des deux assesseurs, procède au dépouillement.

Résultat du vote :

Votants : 57 (un conseiller communautaire absent n'a pas donné de pouvoir) :

Bulletins blancs : 8

Bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 29

A obtenu :

Claude Aafort : 48

M. Claude Aafort est donc élu Vice-président de l'agglomération et en est félicité.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Finances – Finances – Comptes administratifs 2016 (Budget principal – Budgets annexes eau, assainissement, Spanc, aménagement, transports et déplacements, collecte et traitement des déchets, immobilier d’entreprises et parcs de stationnement) – Approbation

Marie-Anne Halgand

Cette délibération s’articule selon le sommaire habituel :

- présentation consolidée des comptes administratifs 2016,
- présentation du budget principal,
- présentation des quatre budgets annexes majeurs : eau, assainissement collectif, collecte et traitement des déchets, transports et déplacements,
- endettement consolidé.

➤ Présentation consolidée

Le budget de la CARENE se répartit en neuf budgets : budget principal, eau, assainissement collectif, collecte et traitement des déchets, transports et déplacements, parcs de stationnement, immobilier d’entreprises, aménagement et Spanc. Près de 206 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des projets et actions communautaires en 2016 : 134,4 M€ en fonctionnement et 71,5 M€ en investissement, dont 46,7 M€ de dépenses d’équipement.

Ces neuf budgets sont autonomes. Cela signifie qu’ils ne se compensent pas entre eux. Pour certains (eau et assainissement en particulier), la réglementation exige un financement exclusif par le prix facturé à l’usager. Cette diapositive n’a qu’une valeur de synthèse des moyens financiers mobilisés au profit du territoire.

S’agissant de la répartition budgétaire consolidée, le diagramme en diapositive n° 5 permet de retranscrire les principaux postes de dépenses de la CARENE en 2016 et met en valeur notamment l’importance des reversements aux communes membres : 27 % cette année contre 26 % en 2015. Ce reversement comprend l’attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

➤ Budget principal

Comme en 2014 et 2015, l’évolution des principales recettes est marquée par la diminution des dotations de l’État : 1,432 M€ entre 2015 et 2016 sur le chapitre des dotations, mouvement qui apparaît donc comme un élément structurant des finances publiques pour les trois dernières années. La dynamique des recettes repose sur la seule évolution des bases de contributions directes, les taux étant restés constants. En effet, la dynamique de notre territoire a permis cette année, et contrairement à 2015, de compenser la diminution des dotations. Il convient de noter l’évolution des autres produits notamment sous l’effet des refacturations des mutualisations. Enfin, les produits exceptionnels ont connu en 2016 une progression de 368 K€, liée principalement à la cession du bâtiment « Le Guérandais », pour 351 K€.

Les charges à caractère général augmentent de 793 K€. La variation la plus importante provient du remboursement aux communes des frais engagés pour leur PLU « grenellisé », à hauteur de 281 K€. La deuxième variation est liée au développement économique, avec la préparation de la prise de compétence en matière de tourisme et la conférence pour l’emploi, pour 157 K€. Comme prévu au budget primitif, l’augmentation du patrimoine immobilier, notamment en espaces verts, a généré des dépenses supplémentaires : 142 K€. Le projet culturel de territoire a généré 115 K€ de dépenses, largement subventionnées. Le reste des autres augmentations (98 K€) est éclaté sur différents postes.

Les charges de personnel progressent en valeur brute de 493 K€, soit 5,9 %. Les évolutions brutes sont liées à trois facteurs :

- l'exercice de nouvelles compétences : randonnées, autorisations du droit des sols, PLUi, GEMAPI, PCT, soit 165 K€, c'est-à-dire 2 % en évolution brute ;
- les effets de report : DGA RH, conseil de gestion, PCAET, soit 197 K€, c'est-à-dire 2,3 % en évolution brute ;
- autres variations, comme dans les communes (valeur du point, PPCR, régime indemnitaire : 131 K€, soit 1,6 % d'évolution brute.

En valeur nette, l'évolution totale est de 337 K€, soit 4,48 %.

Les charges de gestion courante ont progressé du fait de la subvention plus importante octroyée à l'ADDRN pour le suivi de dossiers particuliers : le PLUi et le plan de déplacements urbains, pour 115 K€ au total, et le PRIR, pour un montant de 335 K€.

Les reversements aux communes ont également progressé par la prise en compte, via la DSC, de la contribution des communes au FPIC et par la part propre de la CARENE à ce fonds de péréquation horizontale. Au total, la contribution du territoire aura augmenté de plus de 1,7 M€ entre 2015 et 2016.

Enfin, d'autres charges progressent également du fait de l'augmentation de la provision que constitue la CARENE au titre de l'emprunt toxique (+126 K€).

La diminution des dotations est compensée par la dynamique du territoire. Les soldes d'épargne s'érodent légèrement, tel que prévu dans la trajectoire prospective. Le niveau d'épargne reste cependant important et permet de maintenir un autofinancement intégral des investissements.

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2016 à près de 23 M€, dont 14 M€ de dépenses d'équipement direct et 5 M€ de fonds de concours ou subventions d'investissement (teneur détaillée par la suite). Il convient de noter qu'une nouvelle fois, le financement de ces investissements se fait sans recours à l'emprunt, comme c'est le cas pour le budget principal depuis 2009.

Le détail des dépenses d'investissement (opérations réelles) est fourni en diapositive n°11. Les dépenses totales d'équipement s'élèvent à près de 19 M€. Le centre aquatique mobilise à lui seul plus de 8 M€. La politique en matière d'habitat a donné lieu au versement de subventions pour un total de 4 M€, qu'il s'agisse de logement social, d'amélioration de l'habitat ou d'aides à la pierre. Enfin, parmi les investissements majeurs de 2016 figurent la démolition du site de Moulin du Pé, les travaux sur le patrimoine (sentier côtier, zones d'activités notamment) pour 1,1 M€, les acquisitions foncières pour près de 1 M€, le soutien à l'IRT Jules-Verne, les révisions de PLU et le PLUI pour environ 200 000 € et enfin, les travaux sur les piscines pour 140 000 €.

Le ratio de désendettement évolue plus sous l'effet des variations de l'épargne brute que de l'encours de dette. Ainsi, le ratio a augmenté après l'augmentation de la DSC, en 2014, il est resté globalement stable depuis et se situe à un niveau très favorable : 1,6 ans, ce qui, comparativement aux autres communautés, est un très bon signe et un très bon curseur.

➤ Budgets annexes

Eau

Les produits de fonctionnement augmentent essentiellement sous l'effet de la consommation d'eau (+390 K€) et de la dynamique des abonnements (+151 K€).

Les charges de fonctionnement diminuent essentiellement sous l'effet d'une baisse des reversements de taxes à l'Agence de l'eau (-308 K€). Ces variations sont neutralisées car ces dépenses correspondent strictement à des recettes encaissées.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 19 064 K€. Elles sont dominées par les travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable Nantes – La Baule, avec un montant de 15 millions d'euros. Les autres investissements relèvent des dépenses récurrentes, renouvellement de réseaux, reconstitution de locaux et investissements.

S'agissant de l'endettement, les avances remboursables de l'Agence de l'eau ont été accordées dans le cadre des travaux de sécurisation. L'encours de la dette progresse du fait de l'encaissement des avances à taux zéro de l'agence de l'eau.

Le ratio de capacité de désendettement reste très favorable : 1,8 ans.

Assainissement collectif

Les produits de fonctionnement diminuent légèrement sous l'effet des facturations de travaux (PFAC et travaux de branchements) : le produit de la redevance augmente de 621 K€ et les travaux diminuent de 721 K€, retrouvant le niveau constaté jusqu'en 2014, alors que 2015 constituait un pic.

Les charges de fonctionnement courantes augmentent globalement de 70 K€ et sont donc bien maîtrisées (prestations et masse salariale). Ce sont les charges exceptionnelles au sens large qui augmentent, avec +146 K€ liés à des annulations de recettes sur exercice antérieur. Par ailleurs, les provisions pour litige sur l'emprunt toxique sont également en progression sur ce budget (+159 K€).

En matière de dépenses d'équipement, les travaux d'extension de réseaux sont devenus le premier poste de dépenses d'investissement, avec plus de 2,6 M€, les autres dépenses étant essentiellement consacrées au renouvellement des canalisations et investissements courants.

Les investissements ont été financés sans recours à l'emprunt ces trois derniers exercices. Cela permet de diminuer l'encours de la dette et de stabiliser la capacité de désendettement à cinq ans.

Collecte et traitement des déchets

Après une diminution marquée en 2015, les dépenses de fonctionnement augmentent de 667 K€, mais ne font que retrouver le niveau de 2014, notamment sur les prestations de services, qui constituent l'essentiel des dépenses du service (9 280 K€ en 2014, 8 527 K€ en 2015 et 9 286 K€ en 2016). Les estimations de dépenses du dernier trimestre de chaque année pour déterminer les rattachements à l'exercice expliquent ces variations.

Les efforts de gestion persistent pour conserver un taux de TEOM stable.

L'épargne nette diminue mais reste à un niveau suffisant pour autofinancer les projets d'investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,4 M€ en 2016. Les trois postes principaux concernant le déploiement des colonnes enterrées (514 K€), le renouvellement des véhicules poids lourds (378 K€), la conteneurisation pour la collecte sélective sur Pornichet (168 K€), les travaux sur le site de Cuneix et les travaux sur le réseau des déchetteries.

Le ratio de capacité de désendettement de 0,3 ans permet de préparer sereinement les prochains investissements.

Transports et déplacements

Le versement transport reste dynamique avec une progression significative de 5,4 % par rapport à 2015. La billetterie diminue avec l'effet de la mise en place de la tarification solidaire. Il est à noter que la billetterie représente 13 % des recettes réelles

Les dotations augmentent car 2016 a enregistré la fin du rattrapage du décalage de paiement du Conseil départemental : en 2014, le versement n'avait pas pu être effectué sur la fin d'exercice comme habituellement. Cela a créé un décalage qui a été rattrapé sur deux exercices, 2015 et 2016, afin de revenir à une situation normale avant transfert à la Région.

La CARENE a remboursé par anticipation un emprunt de la Caisse des dépôts et consignations pour 2 550 K€. Le niveau de l'épargne de gestion progresse sous l'effet de la dynamique du versement transport. L'épargne nette diminue conjoncturellement sous l'effet d'un remboursement de prêt qui, dans le même temps, a fait tomber la capacité de désendettement à deux ans, contre cinq ans en 2012.

Les dépenses d'équipement sont constituées par le renouvellement de bus, pour 946 K€, la rénovation de la gare, pour 188 K€, le THNS, pour 158 K€, des travaux divers sur les quais et abris-bus et diverses autres dépenses, pour 66 K€.

➤ Endettement consolidé

Un focus sur la dette de la CARENE pour chacun de ses budgets clôt la présentation des comptes administratifs.

Après le plateau 2011-2013, l'endettement global de la collectivité continue sa diminution. Le budget de l'eau potable continue son cycle d'endettement commencé en 2015 avec la construction de la canalisation Nantes – La Baule. Les budgets transports et assainissement se désendettent après le pic des investissements lourds pour les stations d'épuration en 2012.

Sur un encours de dette global, tous budgets confondus, de 108 M€ au 31 décembre 2016, figure un emprunt contracté en 2006 par la CARENE auprès de Dexia, dont le taux est lié à la parité euro/franc suisse. Le capital restant dû sur ce prêt est aujourd'hui de 4,3 M€. Cette situation a déjà été évoquée en Conseil communautaire. Comme beaucoup de collectivités touchées par la toxicité de ce type d'emprunt, la CARENE a saisi en novembre 2011 le tribunal de grande instance de Nanterre en vue de prononcer la nullité du prêt en raison de son caractère spéculatif, des manœuvres dolosives de la banque et des manquements du prêteur à ses obligations d'information et de conseil. Après une longue instruction, le TGI a rendu son jugement le 26 mai dernier, déclarant irrecevables les demandes formulées par la CARENE et la condamnant à payer les échéances partiellement impayées, majorées d'une marge de 3 %, à reprendre les paiements des échéances restant à courir et à payer à la CAFFIL et à Dexia la somme globale de 6 000 € au titre des frais irrépétibles. Le Conseil communautaire sera invité à délibérer au cours de cette séance sur les conséquences de ce jugement.

➤ Conclusion

Les points à retenir de ce compte administratif 2016 sont les suivants :

- un contexte général encore marqué par la forte baisse des concours financiers de l'État ;
- une situation locale stable en terme d'équilibres budgétaires : maintien d'un autofinancement significatif avec des équilibres budgétaires en cohérence avec les perspectives financières ;
- des investissements importants, structurants, qui contribuent à la dynamique du territoire.

Le Président

Les Conseillers sont invités à s'exprimer sur les comptes administratifs.

En l'absence de demande de prise de parole, le Président invite le premier Vice-président, Jean-Jacques Lumeau, à prendre la présidence pour le vote du compte administratif avant de quitter la salle.

Jean-Jacques Lumeau

Il est proposé au Conseil communautaire de procéder à un vote groupé pour acter tous les budgets sous le même vote.

Le principe d'un vote groupé est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales et aux documents comptables annexés, il est demandé au Conseil communautaire, dûment convoqué, de délibérer et de valider le budget principal et les comptes annexes.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (quatre abstentions : R. Belliot, F. Beuvelet, W. Duval, JM. Texier ; un avis contraire : G. Bouchet).

Le Président reprend la présidence.

Marie-Anne Halgand

Il convient de remercier les services de la CARENE, notamment les services financiers, qui ont permis l'élaboration de ce document synthétique, qui n'a pas suscité de commentaires.

Délibération n° 4 – Commission Finances – Finances – Comptes de gestion du receveur communautaire pour le budget principal et les huit budgets annexes eau, assainissement, Spanc, aménagement, transports et déplacements, immobilier d'entreprises, collecte et traitement des déchets, parcs de stationnement – Exercice 2016 – Approbation

Marie-Anne Halgand

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, il est soumis à l'examen du Conseil communautaire les comptes de gestion élaborés par M. Demora, Receveur-percepteur du budget principal et des budgets annexes.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité (un avis contraire : G. Bouchet).

Délibération n° 5 – Commission Finances – Finances – Affectation des résultats – Exercice 2016 – Budget principal – Budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, du Spanc, de l'aménagement, des transports et déplacements, de l'immobilier d'entreprises, de la collecte et traitement des déchets, des parcs de stationnement – Approbation

Marie-Anne Halgand

Après l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2016. Le tableau correspondant est joint à la délibération.

Part affectée à l'investissement en 2017 au titre de 2016 :

- budget principal : 11 356 968,21 € ;
- budget annexe du traitement des déchets : 2,450 M€ ;
- budget annexe de l'eau : 5 178 146, 51 € ;
- budget annexe de l'assainissement : 2 967 450,79 € ;
- budget annexe des transports et déplacements : 6,350 M€.

La délibération n° 5 est adoptée à la majorité (quatre abstentions : R. Belliot, F. Beuvelet, W. Duval, JM. Texier ; un avis contraire : G. Bouchet).

Délibération n° 6 – Commission Finances – Finances – Budgets supplémentaires – Budget principal – Budgets annexes collecte et traitement des déchets, immobilier d’entreprises, aménagement, eau, assainissement, transports et déplacements, parcs de stationnement et Spanc – Approbation

Marie-Anne Halgand

Le détail des sommes rapportées aux budgets supplémentaires figure dans le tableau joint à la délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à la majorité (quatre abstentions : R. Belliot, F. Beuvelet, W. Duval, JM. Texier ; un avis contraire : G. Bouchet).

Délibération n° 7 – Commission Finances – Finances – Dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 2017 – Approbation

Martin Arnout

Lors du Conseil communautaire du 17 juin 2014, la CARENE a voté une nouvelle politique de solidarité vis-à-vis des communes de la CARENE, qui reposait sur les principes suivants :

- une enveloppe de dotation de solidarité communautaire (DSC) « historique » de 5,8 M€ ;
- une enveloppe de 5 M€ de DSC fixe pour la période 2014-2020, répartie suivant les critères déterminés à l'époque par le Conseil communautaire ;
- une enveloppe variable, établie en fonction de la contribution de droit commun demandée aux communes pour le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Cette enveloppe, en 2017, est de 3 692 335 €.

Plus récemment, dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires pour 2017, la dynamique économique et fiscale du territoire de la CARENE a été mise en exergue et la trajectoire financière favorable qu'elle génère a été constaté. En conséquence, la situation a été envisagée dans le cadre consolidé de l'ensemble intercommunal, c'est-à-dire la CARENE et l'ensemble de ses communes membres. En d'autres termes, le territoire étant dynamique, les membres de la CARENE ont affirmé leur engagement à en récolter collectivement les fruits en poursuivant leurs projets respectifs, en continuant à investir pour le bénéfice de tous et pour maintenir ce cercle vertueux de développement.

Il a en effet été constaté que si les ressources de la CARENE progressaient, les situations financières des communes étaient marquées par une stagnation de leurs recettes et à un effet de ciseaux bien connu.

Lors de l'adoption du budget primitif pour 2017, une nouvelle enveloppe de DSC a été votée, instaurée dans le cadre d'un contrat pluriannuel sur la période 2017-2020, jusqu'à la fin du mandat, et qui sera remise au débat en 2021 pour le mandat suivant.

Cette nouvelle enveloppe a été fixée à 3 M€ par an sur ces quatre prochaines années, répartie entre les dix communes selon les critères fixés en 2014. L'objectif de répartition poursuivi à travers ces différents critères est l'amélioration de la péréquation financière sur le territoire de la CARENE.

Le tableau figurant dans la délibération rappelle la DSC « historique » par commune, qui est fixe et qui ne bouge pas (5,8 M€), l'enveloppe de 5 M€ qui avait été votée et qui est variable en fonction des critères et répartie sur les dix communes, l'enveloppe variable du FPIC pour compenser les dépenses des communes (3 692 000 €), ainsi que le complément qu'il est proposé au Conseil de voter par cette délibération, à savoir les 3 M€, répartis comme indiqué dans le tableau, toujours selon les mêmes critères votés en 2014.

La DSC de la CARENE en direction de l'ensemble de ses communes membres se monte à 17 531 484 €, ce qui représente une belle somme.

Le Conseil communautaire est invité à fixer les montants de dotation de solidarité pour 2017, par commune, tels qu'ils apparaissent dans le tableau.

Françoise Lestien (au nom du groupe des élus socialistes et apparentés de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, comme viennent de l'expliquer Marie-Anne Halgand et Martin Arnout, nous sommes invités, à travers notre vote, à amplifier encore notre solidarité financière villes/agglomération au travers d'une nouvelle enveloppe de dotation de solidarité communautaire. Cette nouvelle solidarité est d'une ampleur importante : 3 M€ par an de 2017 à 2020, répartis sur nos dix communes selon des critères de solidarité.

Le groupe socialiste tient à souligner que cette politique proposée par le Président illustre bien des principes d'action forts. Le premier principe d'action est la solidarité. Solidarité avec les personnes, bien entendu, mais aussi solidarité avec les territoires de la CARENE et donc, avec les communes. Un des principes majeurs du mouvement intercommunal est la solidarité au sein d'un bloc communal où chacun fait ce qu'il est le plus à même de faire. C'est la subsidiarité. Dans ce cadre, loin d'effacer l'action communale, l'intercommunalité, l'agglomération, est un point d'appui pour les projets, un partenaire pour agir. Ceux qui n'ont pas compris cette réalité, qui continuent à opposer commune et intercommunalité, se heurtent très vite aux réalités. L'exemple récent de Trignac nous l'a encore prouvé.

Le second principe d'action est la clarté. En effet, une intercommunalité n'est pas qu'un espace de redistribution de subsides. C'est d'abord et avant tout un lieu d'élaboration, de construction et de mise en œuvre d'un projet politique pour un territoire. C'est parce que le nôtre est clair, posé, cadencé, que nous pouvons nous permettre de dire que ces 3 M€ par an peuvent venir aider les communes. De même, c'est parce que nous nous réservons la possibilité de faire évoluer l'action de l'agglomération que nous donnons un caractère transitoire à cette mesure car demain, nos compétences intercommunales peuvent encore évoluer.

Deux principes forts qui dessinent une méthode que vous mettez en œuvre et que je résumerai ainsi : une bonne gestion, au service d'un projet clairement formulé et mis en œuvre dans un esprit de solidarité et de partenariat.

Bien entendu, au regard de son importance, le groupe socialiste votera cette délibération. »

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Un mot très rapide pour dire que certains, ici, doutent de l'intérêt des EPCI, des communautés d'agglomération. Nous avons perdu un élu écologiste de Saint-Malo-de-Guersac et nous accueillons une nouvelle élue écologiste de Saint-Nazaire et nous tenions à dire que nous soutenons forcément les EPCI, la communauté d'agglomération, notamment, justement, pour cette dotation de solidarité. Nous prônons l'égalité des territoires, l'égalité, et ce n'est pas parce que nous sommes élues à Saint-Nazaire que nous ne voterons que des délibérations qui concerneront Saint-Nazaire et qui seront en faveur de Saint-Nazaire. Nous veillerons à l'égalité dans ce territoire et nous sommes très, très attachées à ce que toutes les communes gardent une capacité d'investissement. Cela nous semble essentiel et ce n'est en rien une menace pour la compétence et le pouvoir de chaque commune. Nous tenions à le rappeler ici et à nous féliciter que cette solidarité se perpétue et que nous ayons les capacités financières de la promouvoir et de la perpétuer.

Je voulais ajouter une chose, que je n'ai pas écrite, mais je l'ai oubliée... Je m'arrêterai là. »

Le Président

« Ce sont des choses qui arrivent... »

Dans le fil des deux interventions précédentes, je crois, et je l'avais dit à l'époque de l'augmentation de cette solidarité, que c'est aussi parce qu'il y a une création de richesse et que la maison est extrêmement tenue que nous pouvons le faire. Je crois également qu'au moment où nous votons ces budgets, il faut exprimer la responsabilité qui est la nôtre dans la construction des politiques que nous menons, mais aussi la responsabilité économique qui nous avons. Ces budgets d'investissement sont des budgets investis dans l'économie locale, des budgets qui favorisent bien évidemment la croissance, donc la solidarité future, mais aussi, et c'est l'objectif majeur, l'emploi. Je crois donc que cette maison est parfaitement bien tenue, que nous sommes aussi conformes au plan de marche que nous nous sommes assigné nous-mêmes. C'est notre projet stratégique. Nous savons aussi interpeller, saisir les opportunités.

Par conséquent, merci à l'ensemble du Conseil communautaire, aux anciens et aux nouveaux élus, et merci aussi à l'ensemble des services qui nous accompagnent pour pouvoir mener à bien ces politiques. Merci à vous. »

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Finances – Finances – Mise en réserve du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2017 – Approbation

Marie-Anne Halgand

Suite à la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, la communauté d'agglomération perçoit au titre des recettes de fiscalité directe la cotisation foncière des entreprises, assise sur les bases foncières des entreprises. Ce taux est encadré et ne pouvait varier pour l'année (2017).

Cependant, en cas de variation à la baisse du taux moyen pondéré, il est possible de ne pas la répercuter sur le taux de CFE. Les éléments nécessaires à ce calcul n'ayant pas été notifiés à la collectivité à la date du Conseil communautaire du 21 mars 2017, le taux a été maintenu à 25,66 % pour 2017.

Depuis lors, le taux maximum pour 2017 a été notifié par la Direction générales des finances publiques. Celui-ci est de 25,69 % et est ainsi supérieur de 0,03 % au taux voté le 21 mars dernier par le Conseil communautaire.

En application des dispositions de l'article 1636 B du Code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale sont autorisés à mettre en réserve la différence éventuellement constatée, au titre d'une année, entre le taux maximum de CFE de droit commun et le taux de CFE effectivement voté par l'EPCI. Ainsi, le taux mis en réserve peut être utilisé, totalement ou partiellement, au titre de l'une des trois années suivantes (à défaut, la CARENE en perd définitivement le bénéfice) et permet donc à la Communauté d'agglomération de voter alors un taux de CFE supérieur au taux maximum de droit commun.

Il est proposé de ne pas mettre en réserve le delta de 0,03 % en 2017 au titre de la cotisation foncière des entreprises.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité (une abstention : G. Bouchet).

Délibération n° 9 – Commission Finances – Finances – Reprise d'une provision pour risques contentieux – Approbation

Martin Arnout

Cette reprise de provision a été évoquée par Marie-Anne Halgand à l'occasion de la présentation du compte administratif.

En 2006, la CARENE a emprunté auprès de Dexia un montant, de près de 9,6 M€ au taux de 3,69 %, assorti d'une clause d'intérêt indexé sur la parité euro/franc suisse qui, compte tenu de l'évolution des taux de change observés depuis 2010, a porté les taux de l'échéance à des niveaux ayant atteint, pour l'échéance de 2016, le taux de 21,76 %.

Comme beaucoup de collectivités touchées par la toxicité de ce type d'emprunt, la CARENE a saisi, en novembre 2011, le tribunal de grand instance de Nanterre en vue de prononcer la nullité du prêt, en raison notamment de son caractère spéculatif, des manœuvres dolosives de la banque et des manquements du prêteur à ses obligations d'information et de conseil. Pendant quelques mois, les juridictions sanctionnaient les emprunts lorsqu'il n'était pas fait mention du TEG sur les documents relatifs à l'emprunt et notamment, ce qui pouvait être discutable, lorsqu'il ne figurait pas sur des fax de confirmation ou que la mention n'était pas assez complète. Pendant toute cette période, les collectivités locales ont gagné contre Dexia. Devant cette situation susceptible d'engendrer des conséquences financières lourdes pour l'État, une loi de validation, votée en juillet 2014 en vue de sécuriser les contrats des prêts structurés souscrits par les personnes morales de droit public, est venue mettre un terme à ces discussions en validant légalement les emprunts et leur taux d'intérêt, y compris ceux déjà attaqués en justice, en considérant qu'ils ne pouvaient plus être mis en cause sur ce motif. De ce fait, cette loi inique a conduit à débouter les collectivités les unes après les autres.

Dernièrement, le TGI de Nanterre a rendu son jugement sur les dossiers de la CARENE. Bien sûr, ce jugement lui défavorable, s'inscrivant donc dans la continuité des dernières décisions qui ont été rendues par les juridictions et notamment, par la cour d'appel de Versailles. Tout d'abord, le tribunal considère que la collectivité est un emprunteur averti. À ce propos, le tribunal se borne à motiver sa décision par des arguments soulevés par Dexia, à savoir que la collectivité avait déjà souscrit d'autres emprunts auprès de Dexia avant la signature du prêt litigieux – argument assez aberrant –, qu'elle était assistée d'un conseil et que sa dette, en 2016, était élevée, outre qu'elle pouvait avoir recours aux services déconcentrés de l'État. C'est presque risible.

Deuxièmement, le tribunal considère que la responsabilité de la banque n'est pas engagée, car celle-ci aurait parfaitement respecté ses obligations d'information et ce, tout en reconnaissant que, je cite, « la clause d'indexation figurant au contrat litigieux est complexe et comporte un risque financier manifeste, dans la mesure où le taux d'intérêt n'est pas plafonné et se trouve, compte tenu des indices retenus, soumis aux incertitudes de la conjoncture économique internationale. » Les intérêts non payés depuis 2013 doivent donc être payés. Ce paiement est financé par les provisions que nous avons constituées depuis cette date.

Il s'agit ici de reprendre la provision pour litige de 932 500 € sur le budget principal, de 2 221 500 € sur le budget annexe de l'assainissement collectif et de 487 800 € sur le budget annexe de l'eau potable.

Gauthier Bouchet (représentant du rassemblement Bleu marine à la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, ce prêt de 10 M€ qui a donc été accordé par Dexia Crédit local à notre communauté de communes revient à l'ordre du jour. Nous en débattons régulièrement. La dernière fois, c'était en mars 2016. »

Le Président

La CARENE n'est pas une communauté de communes.

Gauthier Bouchet

« Oui, j'ai fait une petite erreur. Notre communauté d'agglomération, naturellement.

Or il ne nous semble pas que les habitants des communes qui composent la CARENE soient correctement renseignés sur les tenants et aboutissants de ce prêt, de sa participation à notre dette et, ce qui est plus problématique encore, des

taux d'intérêt absolument ahurissants qui ont été évoqués, puisqu'ils sont passés en neuf ans de 3,7 % à près de 22 %, soit 500 % d'augmentation.

Ce prêt, sollicité malgré les réticences légitimes d'une partie des habitants de nos communes, alors qu'il était initialement présenté comme un bénéfice pour notre collectivité, est devenu "toxique" en l'espace de quelques années. Depuis 2013, la CARENE s'emploie à contester juridiquement les sommes sollicitées au titre de cet emprunt, considérant à raison – même si c'est sans doute un peu tard... – que les intérêts de ce prêt sont excessivement élevés par rapport à ce qui était convenu. Or, comme l'a rappelé M. Arnout à l'instant, le 26 mai dernier, nous rappelle par ailleurs l'exposé de cette délibération, le tribunal de grande instance de Nanterre a débouté la CARENE de ses demandes concernant ce prêt. Pour autant, même si elle existe en droit, le Front national ne reconnaît aucune valeur juridique à cette décision du TGI de Nanterre, dont nous estimons qu'elle va à l'encontre de l'intérêt de nos dix communes.

Nous persistons également à considérer que pour provisionner ce désendettement, venir ponctionner les ressources destinées à la fois à l'assainissement public et surtout, à notre eau potable, est une décision aberrante, dont vous êtes, pour le coup, me semble-t-il, Monsieur le Président, responsable, puisque je suppose qu'il ne vous est pas demandé précisément, explicitement, pour rembourser la dette, et notamment les intérêts, de ponctionner le budget annexe de l'eau potable. Les habitants de nos dix communes doivent savoir ainsi que le président de notre intercommunalité continuera à prélever dans ces deux budgets essentiels pour plus de 2,7 M€ cette année.

Ces ressources, pourtant, et notamment la ressource de l'eau, devraient être sanctuarisées. Le budget de l'eau ne peut être ainsi dilapidé, à l'image de la ressource-eau, d'ailleurs. Je le rappelle dans cette période un peu troublée, je n'ose pas dire turbide, où l'on banalise par exemple le fait de vandaliser des bornes anti-incendie, en nous expliquant dans nos banlieues qu'il s'agit simplement d'actes d'incivilité anti-chaleur, paraît-il ! Or – pour revenir à nos débats – votre choix d'affecter une partie du budget annexe de l'eau potable à ce piteux remboursement témoigne, au-delà de votre inconséquence politique, une brutalité inédite, même si elle est renouvelée depuis l'an dernier, puisque, en séance du 29 mars 2016, nous abordions déjà cette question.

Le Front national refuse bien sûr pour sa part de rembourser les intérêts excessifs demandés par Dexia. Nous considérons que la dette du prêt initial des 9,6 M€ doit être honorée, bien sûr, assorti des intérêts convenus à l'origine, bien sûr, mais pas au-delà.

Voilà. Monsieur le Président, mes chers collègues, merci pour votre attention. »

Martin Arnout

« Une toute petite réponse. Je ne veux pas parler du refus du Front national suite à une décision de justice. C'est quelque chose que je ne comprends même pas. Je ne vais donc pas discuter sur ce point, même si j'ai expliqué dans mon exposé que l'on pouvait quand même contester la décision, dans le sens où il y a une loi qui a été faite pour débouter l'ensemble des communes. C'est quelque chose qui est assez anormal, et je le pense. Mais par contre, à partir du moment où il y a une décision de justice, nous n'avons pas le choix. »

Je reviens sur une précision, parce que je pense que soit vous n'avez pas compris, soit vous travestissez la réalité. Vous avez dit, si j'ai bien entendu, que nous en étions à ponctionner les ressources du budget principal et des budgets de l'assainissement et de l'eau potable. Simplement, vous vous rappelez que nous avons fait des provisions depuis le début du contentieux, pour le cas où nous perdriions. Nous n'allons donc pas ponctionner ces budgets-là à l'heure qu'il est, contrairement à ce que vous avez dit, puisque nous avons fait ces provisions. »

Marie-Anne Halgand

Le jugement n'est pas suspensif. La CARENE est obligée de payer. En outre, ces sommes ont été provisionnées depuis le début, et lorsque vous faites référence à 222 % d'augmentation entre le taux de 3,7 % et de 22 %, c'est bien le sujet

du litige. Mais toutes les sommes ont été provisionnées. La CARENE a aussi fait une concertation auprès des autres communes, puisque la communauté d'agglomération n'est pas la seule concernée. D'autres communes maintiennent leur appel, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer, à savoir une augmentation encore du taux d'intérêt, donc encore plus de provisions, plus de ponctions sur les budgets. Les élus de la CARENE en charge des finances et du juridique, en concertation avec le Président et après consultation des avocats, ont décidé d'un commun accord d'arrêter les frais puisque de toute façon, la collectivité n'aura pas gain de cause. Il est maintenant de la responsabilité de la CARENE de payer les provisions qui ont été faites.

François Chéneau

Ce qu'a dit Martin Arnout concernant ces procédures est vrai. Beaucoup de procédures ont été engagées par de nombreuses collectivités à l'encontre de Dexia et de SFIL, qui a remplacé Dexia. Il est exact que par un premier jugement, le tribunal de grande instance de Nanterre avait non pas annulé les prêts, mais annulé les taux en invoquant le fait que le taux effectif global (TEG) n'était pas mentionné sur les documents échangés entre le prêteur et l'emprunteur, notamment des fax. C'était une application du code monétaire et financier assez stricte, et cette application avait pour effet que la collectivité qui avait emprunté ne devait plus rembourser que le taux d'intérêt légal, dont le montant est particulièrement faible depuis plusieurs années. C'était donc une mauvaise affaire pour les prêteurs, évidemment, et comme derrière Dexia, l'actionnaire est l'État, l'État a voulu se protéger lui-même en tant qu'actionnaire et faire adopter par le parlement une loi de validation, qui a pour effet de tenir en échec des décisions de justice et de modifier des règles rétroactivement sur des procès en cours. C'est assez surprenant, mais c'est prévu en droit. Cela a été soumis une première fois au Conseil constitutionnel, qui a retoqué la loi de validation. Les tribunaux ont donc continué à appliquer la règle et à remplacer le taux d'intérêt du prêt par le taux d'intérêt légal, mais le parlement a voté une nouvelle mouture de la loi de validation, qui, cette fois, a été validée par le Conseil constitutionnel, et toutes les collectivités de France qui avaient fait des recours se sont retrouvées dans la même situation que la CARENE. La CARENE ne s'est donc pas trouvée toute seule dans une situation qui serait anormale ou aberrante : c'est la loi de validation qui a appliqué cette règle à toutes les collectivités. La CARENE n'est donc pas dans une situation où elle serait en tort par rapport à d'autres.

Les conséquences sont que désormais, les procédures engagées après la loi de validation ne peuvent pas aboutir, alors que les situations étaient totalement identiques à celles pour lesquelles les collectivités avaient gagné. Il n'en demeure pas moins que personne ne pouvait aller contre une décision de justice. La France est un État de droit, et je n'imagine pas que l'on n'applique pas les décisions de justice, même si elles sont défavorables à la CARENE et si l'on estime qu'elles ne sont pas équitables par rapport aux intérêts que défend celle-ci. Il n'y a jamais eu, au sein de l'exécutif de la CARENE, la moindre velléité de ne pas appliquer la règle de droit. Ne pas appliquer la règle de droit poserait un sérieux problème. On ne peut pas imaginer cela, quelles que soient les opinions que l'on défend par ailleurs. Appliquer la règle de droit dans un État de droit est un des piliers de la démocratie. Respecter la justice est quand même le minimum. C'est un propos de professionnel, mais tout le monde peut le partager.

Le Président

C'est une évidence, et pour la très large majorité, au-delà des appartenances politiques. Nous sommes toutes et tous cohérents, respectueux du droit et des décisions de justice, même si nous pouvons considérer qu'elles sont injustes.

La délibération n° 9 est adoptée à la majorité (un avis contraire : G. Bouchet).

Délibération n° 10 – Commission Finances – Finances – SEM Sonadev – Modification du capital social – Modification de la composition du conseil d'administration et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société – Souscription à l'augmentation – Approbation

Marie-Anne Halgand

Cette délibération est assortie d'un tableau intitulé « SEML Sonadev – Augmentation de capital » qui comporte une erreur. Il faudrait modifier, dans la dernière ligne, « collège privé », « situation finale », le montant de 800 157,54 € et le remplacer par 1 683 527 €, avec un pourcentage de 32,94 % au lieu de 15,65 %.

S'agissant de l'augmentation de capital, la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE souhaitent soutenir le développement local en matière économique et commerciale, d'offre d'habitat diversifiée et d'équipements de leur territoire, en favorisant une urbanisation harmonieuse, respectueuse de l'environnement, ainsi que la création et le maintien d'un tissu économique diversifié. C'est ainsi qu'il a été décidé de réaffirmer les rôles d'aménageur, de constructeur et de portage d'immobilier d'activité de la SEM Sonadev sur le territoire, et dans cet objectif, de renforcer ses moyens d'actions par une augmentation de capital. L'importance des projets qui seront réalisés par la Sonadev ainsi que les engagements financiers qu'elle prendra pour son compte ou pour celui des collectivités locales nécessitent un volume de fonds propres permettant de couvrir les risques inhérents à ces opérations d'aménagement, de promotion immobilière et de portage d'immobilier. Un pacte d'actionnaires sera mis en place afin de protéger les capitaux de la Sonadev et de traduire l'engagement des actionnaires à contribuer au développement économique local par une mobilisation de capitaux et de moyens.

Il est proposé de réaliser une augmentation par incorporation des réserves puis une augmentation par apport en numéraire. Le capital de la SEM Sonadev s'élève aujourd'hui à 1 400 400 €. Il est proposé d'augmenter le capital, d'une part, d'une somme de 1 198 120 € par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à concurrence de 234 727 € sur le compte « primes d'émission, de fusion et d'apport », de 124 466 € sur le compte « réserves réglementées » et de 838 927 € sur le compte « report à nouveau », et d'autre part, d'un montant de 2 513 016 € par apport en numéraire. À ce titre, la souscription en capital serait répartie de la façon suivante :

- CARENE : 8 000 actions, pour un montant de 1 336 000 € ;
- Ville de Saint-Nazaire : 2 317 actions, pour un montant de 386 939 € ;
- Crédit mutuel : 521 actions, pour un montant de 87 007 € ;
- Caisse des dépôts et consignations : 1 934 actions, pour un montant de 322 978 € ;
- CCI : 1 078 actions, pour un montant de 180 026 € ;
- Caisse d'épargne : 1 078 actions pour un montant de 180 026 € ;
- Crédit coopératif : 120 actions, pour un montant de 20 040 €,

soit un total de 2 513 016 €.

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le principe de l'augmentation de capital par incorporation de réserves et l'apport en numéraire tel que présenté précédemment ;
- d'autoriser la souscription à l'augmentation de capital de la Sonadev pour un montant maximum de 1 536 066 € ;
- d'approuver la modification des articles 6 et 15 des statuts de la Sonadev relatifs au capital social et à la composition du conseil d'administration fixant le nombre de sièges d'administrateurs à quatorze, dont huit sièges pour les collectivités territoriales ou leurs groupements ;
- de désigner six administrateurs en les personnes de Martin Arnout, Christophe Cotta, Alain Manara, Corinne Praud, Jean-Claude Pelleteur et Claude AUFORT, pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la Sonadev et de les autoriser à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre ;
- d'autoriser son représentant à l'assemblée générale extraordinaire de la Sonadev à voter en faveur des résolutions concrétisant ces modifications statutaires et de le doter de tous pouvoirs à cet effet ;
- de donner à M. le Président tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Président

Martin Arnout ne participe pas au vote au regard de la responsabilité de la présidence de cette SEM.

Jean-Michel Texier (élu MoDem de la CARENE)

« Monsieur le Président, Madame Halgand, chers collègues, je ne referai pas l'exposé que j'ai pu faire lors de notre dernier Conseil municipal de la ville centre de Saint-Nazaire sur ce sujet, si ce n'est résumer l'intérêt colossal du fait de doubler le capital social de cette structure et l'importance, pour une société d'économie mixte, de le faire. Néanmoins, je vais réitérer mes regrets. Là où cette société pourra prendre plus de projets, avoir plus de moyens, être plus représentative sur des projets encore plus gros, j'ai le regret de constater, puisque j'ai posé la question lors du Conseil municipal, la dernière fois, qu'il n'y a pas d'embauche prévue à ce jour dans cette structure, qui permettrait à la fois d'augmenter encore la qualité de service de cette société, mais aussi les délais des livrables de l'ensemble de ses projets.

Merci. »

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité (une abstention : G. Bouchet).

Martin Arnout, P-DG de la Sonadev, ne prend pas part au vote.

Délibération n° 11 – Commission Finances – Compétences Gestion des déchets, Transports, Eau potable, Assainissement, Équipements culturels et sportifs – Communication des rapports des délégués de services publics et présentation de l'état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux

Martin Arnout

Cette communication des rapports des délégués de services publics a lieu tous les ans.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 6 juin 2017 concernant le VIP, la gestion des déchets, les transports et déplacements, l'eau potable et l'assainissement.

Pour le VIP, l'un des points marquants est qu'en 2016, pour la première fois, il a dépassé les 15 000 spectateurs. Il n'y a par ailleurs pas de grande variation de la politique du VIP, sinon qu'il s'ouvre de plus en plus sur l'ensemble des communes de la CARENE. Le budget enregistre un petit déficit de 4 600 €, qui s'explique par le fait que la jauge de LIFE is VIP, VIP is LIFE était réduite en 2016 en raison des travaux en cours.

S'agissant de la gestion des déchets, il n'y a pas grand-chose à signaler. Le tri des déchets progresse de manière assez significative, même si l'on observe encore un refus de tri important. Il convient de souligner, en 2016, l'ouverture de la recyclerie Au bonheur des bennes.

Pour les transports et déplacements, les recettes totales ont subi une diminution en 2016. C'est un effet mécanique de la tarification solidaire qui a été mise en place dans l'ensemble de l'agglomération. En revanche, les recettes ont augmenté de 37 % entre 2011 et 2016. La nouveauté de l'année 2016 est vélyCéo.

La tarification de l'eau potable reste stable et comparable à celle pratiquée dans les communes voisines. 2016 a vu l'intégration de la commune de Besné, qui a été reprise en régie, avec 1 245 abonnés et 31 km de réseau. 27 km de canalisation ont été construits entre la station de pompage de Vigneux-de-Bretagne et les installations de Campbon.

En assainissement, il n'y a pas grand-chose à signaler par rapport à l'année précédente.

Ces rapports ayant été communiqués à chaque membre de l'assemblée, il leur est proposé d'en prendre connaissance. Ils seront également publiés le site Internet de la CARENE.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Contractualisations – Contractualisation – Fonds européens – Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 – Investissement territorial intégré (ITI) – Approbation du plan d'action n° 3 et autorisation de signer l'avenant à la convention initiale intégrant ce plan d'action

Martin Arnout

Cette délibération a déjà été prise en 2016. Depuis 2015, la CARENE a été désignée organisme intermédiaire pour la mise en œuvre du programme d'action FEDER ITI, correspondant à une enveloppe de 4 136 000 €. Chaque année, le plan d'action est revu en fonction de l'évolution des projets fléchés dans cette enveloppe. L'idée est d'optimiser les recettes de la CARENE en fonction de l'avancement des projets, d'optimiser complètement cette enveloppe : il s'agit, lorsqu'un projet prend du retard, d'essayer d'en trouver un autre pour le flécher et recevoir ces recettes.

Il est demandé cette année au Conseil communautaire d'approuver les grandes évolutions suivantes : le report de l'enveloppe de 371 483 € réservée au réseau de chaleur sur la rénovation du patrimoine communal et notamment, sur l'opération d'aménagement du Centre d'initiative locale, le CIL, qui va entrer en travaux à l'été 2018, le report de l'enveloppe de 170 511 € réservée à la gestion du risque de submersion de l'opération « démolition – dépollution du Moulin du Pé », la diminution de l'enveloppe réservée à la mise en œuvre de la trame verte et bleue et le report du reliquat, soit 308 954 €, également sur l'opération « démolition – dépollution du Moulin du Pé » et enfin, l'actualisation du programme, conformément à la convention du PRIR, « rénovation des halles de Penhoët », pour intégrer le plan d'action lors du prochain avenant. Les discussions sont aujourd'hui en cours avec la Région sur le sujet.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Développement économique et attractivité – Agence Nantes Saint-Nazaire Développement – Attribution de subvention pour l'année 2017 – Approbation et autorisation de signer la convention

Jean-Claude Pelleteur

L'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement a été créée début 2015 et a pour principales missions la prospection d'entreprises et l'accompagnement de leur implantation, la promotion du territoire en France et à l'international et la valorisation de la destination pour le tourisme d'affaires, notamment par l'intermédiaire du *Convention Bureau*.

Après une année 2016 qui a permis la définition et la mise en place de la stratégie d'attractivité économique, en partenariat avec les acteurs du territoire, l'année 2017 doit permettre de consolider l'action de l'agence. Cela passe notamment par la présence de l'agence sur des salons internationaux comme le MIPIM ou Seanergy, l'organisation d'une délégation d'entreprises à l'étranger, début mai, à Hambourg, qui a été un vrai succès, la participation aux temps forts du territoire comme *The Bridge*, à la fin juin, l'accueil au quotidien d'entreprises et de talents sur le territoire, à Nantes comme à Saint-Nazaire.

Il est prévu d'actualiser ce plan d'action en 2018 pour les trois années suivantes.

Afin de soutenir l'action de Nantes Saint-Nazaire Développement, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 241 270 €, qui est identique au montant attribué en 2016, et de renouveler la cotisation à l'association, établie à 765 €.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité (un avis contraire : G. Bouchet).

Délibération n° 14 – Commission Développement économique et attractivité – Association Mission locale de l'agglomération nazairienne – Attribution d'une subvention – Approbation et autorisation de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association

Le Président

Par délibération du 16 décembre 2008, la Mission locale de l'agglomération nazairienne (MLAN) a été déclarée d'intérêt communautaire. La CARENE a adhéré à la MLAN par délibération du même jour en substitution de neuf de ses communes membres, la commune de Besné étant rattachée à la mission locale du Sillon.

Au regard de ses missions et dans la continuité de l'adhésion de la CARENE, une convention d'objectifs et de moyens entre la MLAN et la CARENE est proposée. Cette convention définit les conditions par lesquelles la CARENE apporte son soutien à la mission locale, ainsi que l'engagement de cette dernière à mettre en œuvre un programme d'actions dont la finalité est l'insertion professionnelle des jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans.

Cette convention jointe précise les modalités opérationnelles, juridiques et financières de mise en œuvre du partenariat.

Les objectifs principaux sont détaillés dans la délibération.

Compte tenu des incertitudes quant aux modalités de financement des missions locales au niveau national et eu égard à la fragilité induite par des modalités de financement de plus en plus segmentées par publics et par dispositifs, la CARENE accorde une attention particulière à la pérennité financière de la MLAN. Dans ce cadre, la CARENE maintient l'attribution d'une subvention de fonctionnement globale et non affectée, dimensionnée de manière à stabiliser financièrement l'association. À cet effet, il est proposé d'attribuer à la MLAN une subvention de fonctionnement d'un montant de 293 000 €, en hausse de 40 000 € par rapport à 2016.

Dans ce contexte financier, une vigilance particulière sera portée sur la qualité de gestion financière de l'association, qui fera l'objet d'un suivi régulier conformément au plan de progrès défini conjointement par la CARENE et la MLAN.

Le Conseil communautaire, dûment convoqué, est invité à délibérer pour approuver cette convention d'objectifs, pour décider de l'octroi de la subvention d'un montant de 293 000 € pour l'année 2017 et pour autorise le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens.

Gaëlle Bénizé-Thual

La mission locale est un membre de droit du service public de l'emploi et du service public régional de l'orientation. Elle suit les jeunes sortis de scolarité de tout le territoire, hormis Besné, pour les accompagner vers l'emploi, la formation et la qualification, avec une méthode qui se veut d'approche globale. L'équipe de salariés est constituée de 31 personnes : seize conseillers en insertion, dont six pour le dispositif « garantie jeunes », quatre chargés de mission « emploi », trois agents d'accueil et d'animation, quatre cadres et quatre personnels administratifs, dont deux dédiés à la gestion des dispositifs de fonds d'aide du Département.

En 2012, un contrat de progrès a été passé entre la CARENE et la mission locale, et l'association a satisfait à ses engagements.

Comme le précise la proposition de convention, 2 442 jeunes, donc près de 2 500 jeunes sont accompagnés chaque année. La structure affiche de bons résultats d'entrée en emploi, puisqu'en 2016, 2 311 situations de travail ont été comptabilisées, soit une augmentation de 57 % par rapport à 2015. Une convention de partenariat a été signée avec douze agences d'intérim en 2016. C'est un vrai travail de réseau qui est mis en place pour accompagner l'ensemble des jeunes. La structure, au mois de mai 2017, représente 13 % du public jeune accompagné par une mission locale dans le

Département, mais 19 % pour les entrées dans l'emploi et 21 % pour les entrées en contrat alterné. La représentation de la mission locale de l'agglomération est donc importante.

Le dispositif « garantie jeunes » a été mis en place à la fin 2015. 2016 est donc sa première année pleine. 98 jeunes sont entrés dans le dispositif en 2015 et 280 en 2016. La structure intègre plus de 11 % de son public en « garantie jeunes », sachant que la moyenne départementale est à 6 %. Le taux de sortie positive de ce dispositif a été contrôlé à 74 % par les services de l'État, taux extrêmement important dans la Région des Pays-de-la-Loire.

La structure s'implique aussi dans les actions liées à la politique de la ville, les services civiques et les missions hors les murs, et plusieurs rencontres entreprises – jeunes sont réalisées chaque année à l'espace civique de la Chênaie.

Un réseau de parrains et marraines a également été mis en place : ils étaient 23 en 2016 et le dispositif est reconduit en 2017.

La situation financière de la mission locale reste sensible, mais c'est le cas pour toutes les missions locales. C'est notamment lié à leur structuration même, puisqu'elles ont un statut associatif, ce qui est loin d'être simple. Pour optimiser leur organisation, elles travaillent en coopération dans le cadre d'une union régionale des missions locales. La MLAN développe des mutualisations avec la mission locale de Guérande et la mission locale rurale du Sillon afin d'obtenir des diminutions de frais et une amélioration du service rendu au public.

L'une des orientations phares qui figurait dans le plan de progrès et qui y restera est une présence de la mission locale sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est extrêmement important. La mission locale agit également dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi et collabore aux actions et politiques voulues et pilotées par la CARENE.

Il convient de remercier l'ensemble des collaborateurs de la mission locale, mais également les administrateurs présents, qui sont tous administrateurs liés à l'agglomération.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Gaëlle Bénizé-Thual, présidente de la mission locale, ne prend pas part au vote.

Délibération n° 15 – Commission Développement économique et attractivité – Conseil d'institution de l'IUT de Saint-Nazaire – Renouvellement du représentant de la CARENE et désignation du suppléant – Approbation

Franck Hervy

L'IUT de Saint-Nazaire attribue deux sièges de son conseil d'institution à des collectivités territoriales pour le nouveau mandat 2017- 2021. Dans le cadre de ce nouveau mandat et du renouvellement de son conseil d'institut, l'IUT de Saint-Nazaire sollicite la CARENE afin de désigner un représentant au sein de ce conseil.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner Françoise Lestien en tant que représentant titulaire et Franck Hervy en tant que suppléant.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité (une abstention : G. Bouchet).

Délibération n° 16 – Coopérations métropolitaines – Coopération – Pôle métropolitain Loire Bretagne – Programme de travail – Année 2017 – Approbation

Martin Arnout

Comme tous les ans, le Pôle métropolitain Loire Bretagne a adopté son programme de travail pour l'année 2017, avec le rapport d'orientations budgétaires et son budget primitif.

En 2017, les champs d'intervention du Pôle visent à conforter la coopération entre nos territoires, à la fois sur ses sujets d'investigation historiques, mais aussi sur de nouveaux axes de travail. Les deux sujets stratégiques prioritaires sont d'une part l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'implication du PMLB dans la construction du projet de l'Université Bretagne Loire (UBL), et d'autre part, l'accessibilité, c'est-à-dire la mobilisation du pôle métropolitain, qui est axée autour du débat public « Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays-de-la-Loire ».

D'autres sujets de coopérations concrètes sont la coopération culturelle, la participation commune à des salons, un travail sur les enjeux du numérique en lien avec la labellisation French Tech et la mise en œuvre d'actions – à cet égard, il convient de souligner que Saint-Nazaire et son agglomération sont entrées dans la French Tech à travers la Nantes Tech il y a peu –, et des échanges d'expériences entre techniciens des cinq EPCI, comme cela se pratique déjà.

S'agissant du budget du syndicat mixte pour l'année 2017, il s'élève à 222 489 € pour la section de fonctionnement, incluant le versement de la contribution de la CARENE pour un montant total de 25 465,07 €.

Sarah Trichet-Allaire (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Les élus écologistes saluent cette coopération du Pôle métropolitain Loire Bretagne, qui s'engage dans les domaines qui ont été cités : formation universitaire, culture, numérique, coopérations internes et externes, mais nous voulions ajouter un mot au sujet des liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays-de-la-Loire (LNOPBL). Les écologistes déplorent que cet investissement qui est si important se fasse malheureusement au détriment de lignes qui sont plus modestes, mais qui peuvent servir un peu plus au quotidien, les trains du quotidien. C'est vraiment beaucoup d'argent pour relier Nantes, Rennes, Brest, ce qui peut être important. Mais si je prends l'exemple de Saint-Nazaire – Redon, aujourd'hui, il n'y a qu'une ligne de bus, et encore, elle va être supprimée la semaine prochaine, pour centraliser tout vers Savenay et au détriment des gares plus petites de la CARENE. Ce sont pourtant ces trains qui sont utilisés au quotidien par nos concitoyennes et nos concitoyens. Par ailleurs, la LNOPBL serait quand même une saignée très importante sur les terres naturelles et agricoles de Bretagne, alors que nous cherchons à préserver ces espaces. Ce projet artificialiserait encore des centaines voire des milliers d'hectares.

C'est pourquoi le débat dans lequel le pôle est engagé mériterait à notre sens d'être poursuivi. Peut-être que le groupe de travail pourrait-il être élargi pour prendre en compte la diversité des opinions.

En tout cas, pour notre part, le débat reste ouvert, et nous voterons donc pour cette délibération. »

La délibération n° 16 est adoptée à la majorité (un avis contraire : G. Bouchet).

Délibération n° 17 – Coopérations métropolitaines – Planification – Projet de révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Cap Atlantique – Avis de la CARENE

Alain Michelot

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil communautaire de Cap Atlantique a arrêté le projet de révision du schéma de cohérence territoriale de sa communauté d'agglomération. Conformément aux dispositions de l'article L. 132-8 du Code de l'urbanisme, la CARENE, en sa qualité de personne publique associée en tant qu'établissement public limitrophe, doit exprimer son avis sur le projet de révision arrêté.

L'analyse du PADD et du DOO de Cap Atlantique met en évidence des convergences et des complémentarités avec le SCoT métropolitain ainsi qu'avec le futur PLUi de la CARENE, notamment sur l'encadrement du développement urbain, le soutien de l'agriculture, la volonté de rendre le territoire plus attractif, la préservation et le renforcement de continuités écologiques. En particulier, le SCoT 2 de Cap Atlantique prévoit une réduction de la consommation d'espace fixée à

50 % pour la production de logements. Cette dernière intègre 30 % au minimum de production de logements sociaux pour les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU. L'économie de l'espace sera par ailleurs soutenue par une politique volontaire de mobilisation du parc ancien de résidences secondaires afin de créer du logement pour résidents permanents. La mise en parallèle des stratégies ouvre des pistes de collaboration sur lesquelles les territoires pourraient de toute évidence travailler ensemble : mobilité interterritoriale, tourisme, complémentarité économique et très concrètement, en termes de préparation de nouvelles capacités d'accueil autour du parc d'activité de Brais, éléments paysagers et patrimoniaux identitaires, continuités écologiques.

C'est pourquoi il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de SCoT de Cap Atlantique.

Sarah Trichet-Allaire (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Pour nous, ce schéma de cohésion va vraiment dans le bon sens en termes d'écologie : réduction de la consommation d'espace, densification de l'habitat, transports en commun entre nos communautés d'agglomération, trame verte et bleue... Vraiment, ce serait parfait. Mais dans ce cas-là, pourquoi mentionner, dans les défis à relever, la réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, qui, de plus, ne concerne pas le territoire de Cap Atlantique ? À l'heure où le dossier s'apprête à être remis à plat par l'État, n'aurions-nous pas intérêt à chercher l'apaisement, à faire confiance à l'équipe de médiation qui est mise en place ? C'est vraiment dommage, parce que tout le reste était bien. Mais en l'état, ce document, pour nous en tout cas, nous ne pouvons pas l'approuver. Merci. »

Le Président

« Je vous rétorquerai la même chose, dans votre intervention, tout est bien : densification de l'habitat, économie de l'espace... sauf sur l'aéroport ! Parce que l'apaisement... Je ne vais pas polémiquer ici : tout le monde connaît mon point de vue et je l'ai encore exprimé dernièrement avec d'autres collègues responsables d'exécutifs locaux. Il y a eu plus de 189 décisions de justice, il y a eu une consultation voulue par l'État. Et je vous ai toujours dit que pour ma part, jamais je ne jouerai avec la démocratie. Et pour celles et ceux qui ont pris le temps de s'exprimer, qui ont pris le temps de participer à un débat très, très long, comme je le disais au gouvernement socialiste, comme je le disais à Mme Ségolène Royal, je dis à M. Hulot, je dis à M. Édouard Philippe, je dis à M. Macron : respectez la démocratie, et nous avons besoin d'un aéroport dans l'ouest de la Bretagne. Je n'ai pas répondu non plus à votre intervention sur les infrastructures. Ce pays est en train de prendre un retard considérable. Vous me parlez régulièrement de développement durable – et vous avez bien raison –, de mobilités. Désolé, mais cela concerne aussi le territoire de Cap Atlantique ou celui du sud Loire. Je vois, peut-être pas tous les matins, certes, mais pas loin, l'annulation d'un train entre Nantes et Saint-Nazaire, y compris pour des raisons d'entretien de réseau, parce que SPIE n'est plus capable d'entretenir ses réseaux, ses infrastructures, n'est plus capable de conduire des projets d'infrastructures... Je vais même vous faire un aveu. Dimanche, j'étais avec des journalistes sur le toit de *L'Espadon*, à attendre, et je regardais cette infrastructure portuaire dont permettez-moi de vous dire que nous ne sommes que les héritiers. Il y en a, du béton ! Il y en a, des quais ! Nous ne sommes plus capables, dans ce pays, de rien construire, et nous accumulons du retard. Le problème est qu'un jour, nos enfants ou petits-enfants – nous ne serons peut-être plus là – nous regarderont droit dans les yeux et nous diront que nous les avons condamnés. Je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur ce sujet-là. Nous pouvons avoir des infrastructures ferroviaires structurantes, de développement, et y compris aéroportuaires, des champs éoliens, et être respectueux de notre environnement. C'est là la divergence que nous avons profondément. J'étais avec de jeunes apprentis, l'autre jour, à décoller, et lorsque l'on survole le lac de Grand-Lieu, personne ne dit rien. Ce n'est pas un point de vue nouveau. Néanmoins, je tiens à le redire ici, et j'aurai le même comportement, quel que soit le Président de la République, le Premier ministre ou le ministre de l'environnement. Mais je dis qu'il est grand temps d'avoir une décision. Et il y aura d'autres sujets, si cet aéroport est abandonné, y compris des éléments financiers, que celles et ceux qui luttent contre cet aéroport devront assumer aussi. »

La délibération n° 17 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine ; deux abstentions : le groupe EELV de la CARENE).

Délibération n° 18 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Boulevard des Apprentis – Zone industrielle et portuaire (ZIP) – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Avenant à la convention – Approbation et autorisation de signer l'avenant avec ENEDIS

Éric Provost

Au mois de mars 2017, le Conseil communautaire a délibéré pour engager un certain nombre de travaux, notamment avec les gestionnaires de réseaux. Au vu de l'évolution du projet, il s'avère que la Ville de Saint-Nazaire doit procéder au déclassement et à la fermeture de la rue Sadi-Lecointe, sous laquelle se situe un réseau de haute tension. Il paraît techniquement et financièrement opportun de profiter de cette réalisation pour déplacer le réseau et s'affranchir de contraintes ultérieures de servitude sur les emprises foncières privées créées. Les travaux de déplacement peuvent être intégrés par voie d'avenant à cette convention déjà signée avec ENEDIS pour un montant de 16 000 € HT. Le montant prévisionnel total de la convention est ainsi porté à 271 197,92 € HT.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme – Territoire de la commune de Saint-Joachim – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation d'une salle festive – Approbation

Alain Michelot

Afin de pouvoir aménager une salle festive et une aire de stationnement mutualisée sur son territoire, la commune de Saint-Joachim doit adapter son plan local d'urbanisme. La procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet a été retenue.

L'enquête publique, qui s'est déroulée du mardi 7 février 2017 au vendredi 10 mars 2017, n'a suscité aucune remarque particulière et le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 6 avril 2017.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le projet de mise en compatibilité du PLU de Saint-Joachim par déclaration de projet.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Territoire de Saint-André-des-Eaux – ZAC Centre bourg – Déclaration de projet suite aux enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation et réponses aux réserves formulées par la commissaire enquêteur – Approbation

Éric Provost

À la suite de l'enquête publique réalisée en janvier et février 2017 et à l'enquête parcellaire permettant la mise en œuvre du projet de ZAC Centre bourg à Saint-André-des-Eaux, le commissaire enquêteur a remis son rapport et son avis, qui s'est révélé favorable, assorti néanmoins de deux réserves : l'une concernant la DUP et l'autre, l'enquête parcellaire. Il convient donc de répondre à ces réserves.

La première réserve, relative à la DUP, sera levée, conformément à la demande du commissaire enquêteur, par la réalisation, par la CARENE, d'une étude commerciale qui permettra notamment à la supérette existante d'identifier les pistes d'amélioration de son offre commerciale pour répondre à un nouvel environnement concurrentiel. Il est prévu

l'installation d'une supérette sur la ZAC du centre bourg. C'est un projet qui est connu depuis 2006, sur lequel l'exploitant actuel de la supérette n'a formulé ni avis, ni requête particulière, a priori, malgré les sollicitations de la Sonadev, notamment, et sans doute de la commune. Il a donc été décidé qu'il était néanmoins important de prendre en compte cette réserve et d'apporter des éléments d'orientation pour la stratégie de ce futur commerce.

La deuxième réserve, établie dans le cadre de l'enquête parcellaire, ne sera pas levée, considérant que le tènement foncier objet de ladite réserve présentant un caractère indispensable à la réalisation du projet urbain doit être maintenu.

Enfin, il s'agit, conformément aux dispositions juridiques en vigueur, de réitérer l'intérêt général de l'opération au travers d'une déclaration de projet.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les réponses aux réserves formulées par le commissaire enquêteur et de confirmer l'intérêt général de l'opération par l'intermédiaire de cette déclaration de projet.

Jérôme Dholland

Il s'agit d'une étape relativement importante pour ce projet. C'est une étape qui est réitérée puisque la déclaration d'utilité publique précédente avait été annulée, ce qui a fait perdre plusieurs années. Les enjeux pour la commune, portés au niveau intercommunal, restent importants, à savoir créer et diversifier du logement, dynamiser le commerce et les services pour la population et aménager un certain nombre d'espaces publics. Il reste qu'un projet qui dure dix ans, c'est vraiment très long, et les enjeux en termes de foncier subsistent. La limite entre l'intérêt général et l'intérêt particulier porte interrogation sur un sujet comme celui-ci, au cœur d'un centre bourg, qui va dans les jardins. Il s'agit vraiment d'un sujet difficile, sur lequel la CARENE, le partenaire Sonadev et la commune, avec tous ses élus, sont attendus collectivement. Il est nécessaire de continuer à œuvrer pour avoir des sorties concrètes avant la fin du mandat et pour dresser un plan pour les années futures afin que le projet émerge vraiment et sorte vraiment. C'est toute l'efficacité de la CARENE qui est regardée par la population et par un certain nombre d'élus de Saint-André-des-Eaux qui ne sont pas des élus communautaires.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité (une abstention : G. Bouchet).

Délibération n° 21 – Commission Habitat – Programme local de l'habitat (PLH) – Bilan annuel 2016 – Approbation

Jérôme Dholland

L'exposé de cette délibération est un peu long, dans la mesure où il s'agit d'un point d'étape du PLH. C'est toute la structuration de la politique de l'habitat qui est portée au travers du PLH et qui oblige à faire un bilan annuel. Le PLH en cours est parti pour six ans, avec la première année en 2016, ce qui oblige, pour comparer, à regarder un peu l'exercice précédent, qui devait aller jusqu'en 2016, mais qui a été coupé en 2015.

En matière de production de logements, on observe une répercussion directe des années de crise 2013, 2014, qui font que la production est à un niveau historiquement bas en 2016, avec 795 logements. Les commercialisations n'ont pas fonctionné en 2013, 2014, et cela se ressent en effet de rebond sur 2016. Pour autant, lorsque l'on regarde la période 2011-2016 et que l'on se projette sur la période 2016-2021, on peut dire que le contrat a été rempli. L'objectif, sur la période 2011-2016, était de 1 100 logements par an, et il en a été produit 1 077 dans l'agglomération. La période 2016-2021 est regardée avec confiance, malgré cette première année, pour respecter l'objectif de 1 050 logements, avec des éléments positifs en termes d'économie.

Un élément important est à relever en termes de production : la production de logements sociaux. 332 logements sociaux ont été financés et agréés par l'État sur le territoire de la CARENE, ce qui correspond peu ou prou aux objectifs fixés au PLH de 350 logements sociaux financés dans l'agglomération. 2016 était une année particulière en matière de financements, puisque c'était une année de fin d'objectif triennal, donc une année de point de contrôle ensuite

concernant les pénalités, notamment en termes de production au regard de la loi SRU. Cela a eu plutôt tendance à booster les choses, ce qui explique ce chiffre très positif de 332 logements. Il faut travailler avec l'ensemble des communes pour faire aussi bien dans les années à venir.

En matière de livraison, seuls 192 logements locatifs sociaux ont été livrés. C'est le plus faible niveau depuis 2011. Ce chiffre est à regarder sur plusieurs années. Ce sont des effets de fin de mandat précédent. Les productions n'étaient pas forcément toutes engagées. Pour autant, il y a de la production dans un grand nombre de communes de la CARENE, ce qui est toujours positif. C'est l'occasion de saluer l'implication de chacune des communes de l'agglomération en termes de logement social.

S'agissant de la réhabilitation de logements locatifs sociaux, le contrat de renouvellement urbain va être signé, avec de gros objectifs de production. Silène a proposé d'engager les trois requalifications qui concernent la Ville de Saint-Nazaire, en dehors des quartiers prioritaires de la ville.

Un autre pan important du PLH et de la politique de la CARENE est l'amélioration du parc de logements anciens. En 2016, 1 629 personnes ont été reçues par le service de l'amélioration de l'habitat dans le cadre des permanences. L'élément marquant est le nombre de logements conventionnés en locatif à vocation sociale. Ce sont 42 logements concernés, répartis sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Ces conventionnements sont aussi un moyen de produire du logement social. Les ravalements de façades progressent aussi. En revanche, les travaux d'économie d'énergie chez les propriétaires occupants sont en baisse, en matière d'amélioration de l'habitat. Le maintien à domicile reste stable, malgré la diminution des financements de la part de l'ANAH. Au total, les montants de financements étaient en baisse par rapport à 2015. Ils représentaient néanmoins 2,1 M€. Ceci s'explique par une forte baisse des aides départementales et surtout, régionales. Par contre, les aides de structures telles que les caisses de retraite sont bien mobilisées et sont en nette progression. Il faut dire que près de 5,4 M€ de travaux sont générés sur le secteur. C'est aussi un moyen de faire du développement économique. Avec 1 € financé par la CARENE, 11 € sont investis sur le territoire.

Le mal-logement est aussi un axe de la politique de la CARENE. 60 logements ont été repérés et diagnostiqués comme indécents ou insalubres. Parmi ceux-ci, 25 sont déjà traités et 35 sont en cours de résolution. Ces chiffres témoignent de la montée en charge des dispositifs de repérage puisque près du double de cas ont pu être traités dans le cadre du pôle « mal-logement ». Quasiment toutes les communes sont concernées par ce sujet.

La mobilisation du parc privé en centre-ville et centre-bourg est une nouvelle action du PLH, qui a été engagée en 2016, avec pour première étape plusieurs états des lieux des logements vacants réalisés pour les communes de Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac et Saint-Joachim, communes pour lesquelles de forts enjeux de mobilisation du parc privé et de lutte contre la vacance en centre-ville avaient été identifiés avec les équipes communales. Les plans d'actions seront ensuite déclinés dans chaque commune.

Un autre volet du PLH est le plan d'action en faveur des copropriétés. L'observatoire des copropriétés a fait l'objet d'actualisations grâce aux données complémentaires apportées dans le cadre du programme opérationnel de prévention des copropriétés contractualisé avec l'ANAH. Fin 2016, 114 copropriétés potentiellement fragiles ont été comptabilisées, dont 25 avec une problématique complexe. Des actions de sensibilisation et d'accompagnement ont été menées : neuf « ateliers copropriétaires » ont ainsi rassemblé 87 copropriétés. Est évoquée également la concession immobilière de centre-ville, les études de maîtrise d'œuvre de l'immeuble « passage Lebon », qui ont été lancées, de même que les travaux de l'immeuble démonstrateur « le Guérandais ». Par ailleurs, trois études de faisabilité en vue d'une éventuelle acquisition ont également été réalisées.

L'accession abordable à la propriété est aussi un enjeu de l'agglomération. En 2016, 84 prêts ont été accordés, contre 49 en 2015, et désormais, l'objectif du PLH, qui est de 100 projets par an, n'est pas loin. La part des logements neufs prédomine et il convient de noter l'émergence de onze prêts alloués dans le cadre d'acquisition d'un logement locatif social.

Enfin, et bien que ne produisant pas encore de résultats chiffrés, l'année 2016 a permis de conduire trois chantiers importants en matière d'habitat : la préparation de la compétence de l'accueil des gens du voyage, la mise en place de la conférence intercommunale du logement et la mise en place de la plateforme territoriale de rénovation énergétique.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver, après en avoir délibéré, le bilan annuel du programme local de l'habitat de l'année 2016, en respect des articles L. 302-3 et R. 302-13 du Code de la construction et de l'habitation, et d'autoriser le Président à le transmettre au Préfet et à le tenir à la disposition du public.

Pascale Hameau (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voulons rappeler, à l'occasion de ce bilan, notre attachement aux objectifs du PLH en matière d'offre de logements sociaux et d'aide à l'accession, en matière de repérage et de réponse au mal-logement, de réhabilitation des logements anciens, individuels ou collectifs.

Dans ce bilan, nous nous félicitons des avancées déjà observées, notamment en faveur du rééquilibrage de l'offre de logements sociaux, entre les communes de la CARENE et la Ville de Saint-Nazaire. Il faut saluer également le programme ambitieux du bailleur Silène pour la réhabilitation de 150 logements datant des années 1950 à 1970 en dehors des quartiers prioritaires, en attente du nouveau contrat de renouvellement urbain. Enfin, le doublement des prises en charge des cas de mal-logement, avec 60 logements repérés sur toute la CARENE et 25 déjà traités, est une vraie avancée.

D'autres éléments méritent en revanche notre vigilance. Outre la diminution des livraisons de logements, tous types confondus, en 2016, nous sommes alertés par la baisse des travaux d'économie d'énergie, malgré le travail conséquent de la plateforme Écorénove et de l'Espace info énergie de la CARENE. Cette baisse, liée à la réduction des aides financières du Département et de la Région, est d'autant plus regrettable que la rénovation thermique des logements est un des mesures indispensables à la lutte contre le réchauffement climatique. Mais c'est aussi une source d'emplois locaux et un véritable soutien à la filière locale du bâtiment. Ils méritent donc toute notre attention et nous devons trouver des solutions pour relancer et soutenir ces travaux dans notre agglomération. Il est également à souhaiter que l'action en faveur des copropriétés porte ses fruits et que la rénovation pilote du Guérandais puisse inspirer d'autres initiatives, puisque non, Monsieur le Président, nous ne sommes pas contre les projets de construction ni contre ceux d'aménagement du territoire. Bien au contraire ! Mais nous sommes soucieux du respect des objectifs de la COP21 et des accords de Paris qui nous ont été rappelés, et qui ont rappelé l'urgence de ne plus construire comme on l'a fait jusqu'à présent. On peut aussi balayer ces objectifs d'un revers de main, comme Donald Trump. C'est un choix qu'il faut assumer auprès des générations à venir, effectivement.

Enfin, je profite de cette intervention pour anticiper sur la délibération suivante et saluer l'effort réalisé par les communes de La Chapelle-des-Marais et de Saint-Joachim, qui, comme les autres communes de la CARENE, s'engagent à suivre les objectifs du PLH en matière de production de logements sociaux, bien qu'elles soient exemptées de l'obligation des 20 %.

Merci de votre attention. »

Alain Michelot

C'est également le cas de Saint-Malo-de-Guersac.

Pascale Hameau

« Bravo à Saint-Malo-de-Guersac également. »

Le Président

« Madame Hameau, j'adhérais complètement à votre intervention, sauf lorsque vous revenez sur la notion des infrastructures. Je dis que dans notre pays, nous souffrons. C'est-à-dire qu'à côté, les Européens ne nous attendent pas. Je dis que nous sommes en train de prendre des retards considérables sur toutes les infrastructures, dans ce pays, y compris sur des projets innovants. Je condamne celles et ceux qui s'opposent à la mise en œuvre de la transition énergétique, parce que l'on demande la création d'une filière industrielle nouvelle, dont Saint-Nazaire, son bassin d'emploi, l'agglomération, est acteur. Nous ne sommes pas capables d'aller mettre des éoliennes au large du banc de Guérande, dont les seuls qui pourraient éventuellement se plaindre sont les Hoëdicais. Nous ne sommes pas capables de mener des politiques d'habitat dont je vous ai entendu vous plaindre, en amont, et vous avez raison, que le nombre de logements mis sur le marché était trop faible. Je connais votre soutien, y compris dans les politiques d'habitat que la CARENE met en œuvre. Mais il faut d'une part l'observer sur le temps d'un PLH, sur le temps d'un mandat. Regardez le nombre de recours que vous avez ici ou là, parfois avec des arguments fallacieux, au nom de l'environnement. Je condamne et je ne partage pas. Sur l'aéroport de Nantes, quel est le sujet ? Personne n'occupe d'espace, personne ne constitue des zones de non-droit lorsqu'il y a des programmations d'habitat, de ZAC ou que sais-je, en troisième ou quatrième couronne de Nantes ! Personne ne dit rien ! Et là, on mange de la campagne tous les jours... Je n'ai jamais vu personne monter au créneau. J'affirme qu'il n'y a pas de dualité entre le projet de l'aéroport et la COP21. Pascale Hameau, je ne vous ferai pas le procès de la comparaison avec Trump, mais sur ces sujets-là, est-ce que nous acceptons que l'Ouest de la France prenne un retard considérable en termes de desserte, d'accessibilité, alors que nous avons un apport de population française et en Europe sur l'Ouest et la façade maritime ? Il y a des réalités qu'il faut mettre droit dans les yeux : Vannes est plus proche de Paris que ne le sont aujourd'hui Saint-Nazaire et Nantes. Est-ce que nous continuons à être condamnés, alors que les autres sont en train d'avancer, au nom de je ne sais quoi ? – parfois, des caricatures, ici ou là... Mais nous sommes bloqués, dans ce pays où l'on ne peut plus rien faire. Je partage le point de vue de Sarah Trichet-Allaire sur l'axe Redon – Saint-Nazaire. Nous avons un port, nous avons des infrastructures. Quand on nous parle d'évolution du port et éventuellement, d'augmentation des quais, on entre dans la même logique. Je dis donc qu'à un moment donné, il ne faut pas être enfermé dans des dogmes. Bien sûr, je partage, et je crois que dans la politique de l'agglomération, et dans un autre lieu, dans la politique municipale nazairienne, ce sujet est au cœur de nos choix. Mais il ne faut pas non plus que demain matin, au nom d'appartenances, nous nous résolvions à nous condamner et surtout, à condamner nos enfants et nos petits-enfants.

Je dis qu'il nous faut être vigilants sur les infrastructures, sur notre capacité à développer nos mobilités et les outils de travail, tout cela, bien évidemment, en étant respectueux de notre environnement. La politique de l'habitat dans l'agglomération en est l'illustration parfaite. Les budgets consacrés notamment aux économies d'énergie sont parfaits. Je partage un point de vue : nous avons aussi un rôle important, celui d'entraîner les acteurs économiques et notamment, le monde de la réhabilitation, de l'artisanat, sur des sujets tels que l'économie d'énergie, parce que c'est d'une part, un respect de notre environnement et d'autre part, un élément de solidarité. Celles et ceux qui sont dans les logements les moins isolés, les moins confortables, sont la plupart du temps ceux qui sont les plus pauvres d'entre nous. Il y a donc aussi un élément de solidarité sociale, qui peut très bien correspondre et se développer dans le respect de l'environnement. Mais sur ces sujets, il faut que nous sortions, les uns et les autres, des postures un peu incantatoires.

Ce n'est pas le Maire de Saint-Nazaire ou le Président de l'agglomération qui aura le choix sur ce projet d'aéroport. C'est une divergence que nous avons depuis longtemps, ce qui ne nous empêche pas, ici, les uns et les autres, de travailler pour le territoire. Je dis simplement que je suis inquiet sur le retard que prend ce pays en termes d'infrastructures et d'entretien de nos infrastructures. »

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 22 – Commission Habitat – Politique du logement social – Établissement de la liste des communes pouvant être exemptées de l'obligation de disposer d'un taux de 20 % de logements locatifs sociaux – Approbation

Jérôme Dholland

Cette délibération est également importante. Le taux de 20 % de logements locatifs sociaux est le fruit de la loi Solidarité et renouvellement urbain, dite SRU, de décembre 2000, qui, pour une agglomération de plus de 50 000 habitants, oblige toutes les communes de 3 500 habitants à disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux. Au sein de la CARENE, hormis Besné et Saint-Malo-de-Guersac, qui ne sont pas concernées du fait du seuil de population à 3 500 habitants, Saint-Nazaire, Montoir-de-Bretagne et Trignac ont un taux de logements sociaux supérieur au taux de 20 %, les autres communes ayant un retard au regard de cette loi SRU.

Une nouvelle disposition est intervenue du fait de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, en date du 27 janvier 2017, afin de recentrer le dispositif sur les territoires où la pression de la demande est la plus forte. Désormais, selon l'article L. 302-5 du Code de la construction et de l'habitation, une liste des communes exemptées des dispositions de la loi SRU est établie par décret au début de chaque période triennale, sur proposition des EPCI auxquels elles appartiennent, après avis du Préfet et de la commission nationale créée à cet effet. Seules peuvent être exemptées les communes situées hors agglomération urbaine de plus de 30 000 habitants et dont la desserte en transports en commun vers les bassins d'activité et d'emploi est en deçà d'un niveau de fréquence.

Pour le territoire de la CARENE, deux communes sont ainsi concernées par les critères définis par la loi : La Chapelle-des-Marais et Saint-Joachim. Si toutes les communes de la CARENE disposent du réseau de transports en commun de l'agglomération, la fréquence des lignes régulières Ty'bus desservant La Chapelle-des-Marais et Saint-Joachim est supérieure à la fréquence considérée comme minimale dans la circulaire ministérielle, soit quinze minutes aux heures de pointe. Ces deux communes remplissent dès lors les critères ouverts par la loi relative à l'égalité et la citoyenneté, permettant de proposer leur inscription sur la liste des communes exemptées de l'obligation de disposer de 20 % de logements sociaux sur leur territoire.

Pour autant, ces communes se sont engagées de longue date dans la production de logements locatifs sociaux. Au 1^{er} janvier 2016, La Chapelle-des-Marais disposait d'un taux de 11,85 % de logements sociaux et une opération nouvelle de 30 logements complémentaires a été livrée au cours de l'année 2016. Saint-Joachim disposait de son côté de 8,41 % de logements sociaux au 1^{er} janvier 2016 et ce taux est désormais supérieur puisque seize logements locatifs sociaux ont été livrés en 2016.

Les deux communes conservent leur engagement, au titre du PLH 2016-2021, de livrer respectivement 90 et 70 logements locatifs sociaux sur pendant cette période. Ces objectifs de production subsistent, comme l'ensemble des objectifs du PLH engageant solidairement toutes les communes de la CARENE, qu'elles soient ou non concernées par le rattrapage de leur taux au titre de la loi SRU. C'est aussi le cas de Besné et de Saint-Malo-de-Guersac.

La possibilité d'exemption pour ces communes permet de reconnaître les difficultés auxquelles elles sont confrontées en tant que communes du PNRB, notamment, pour produire du logement dans une économie de foncier accrue et en préservation d'un cadre naturel exceptionnel et fragile.

Il est demandé au Conseil communautaire de délibérer pour autoriser le Président de la CARENE ou le Vice-président délégué à proposer au Préfet de Région et à la Commission nationale d'intégrer les communes de La Chapelle-des-Marais et Saint-Joachim à la liste des communes exemptées de l'obligation de disposer 20 % de logements locatifs sociaux sur leur territoire pour la période triennale 2017-2019 et pour confirmer le maintien des objectifs du PLH 2016-2021 pour ces deux communes.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 23 – Commission Habitat – Fichier de la demande locative sociale de Loire-Atlantique – CREHA Ouest – Adhésion – Approbation et autorisation de signer une convention pour la période 2017-2019

Jérôme Dholland

Depuis mai 1997, l'USH, l'Union sociale pour l'habitat des Pays-de-la-Loire a mis en place, au travers de l'association CRÉHA Ouest, un fichier commun de la demande locative sociale, bien connu des services en charge de cette demande dans chacune des communes de la CARENE. Cette démarche était précurseur dans la volonté de créer un fichier unique de la demande, qui est désormais institué comme une obligation par la loi ALUR.

Pour avoir accès à ce fichier, la CARENE s'est engagée contractuellement depuis 2006 avec l'association CRÉHA Ouest au travers d'une convention, qui vient d'arriver à son terme. Il est donc nécessaire, aujourd'hui, de passer une nouvelle convention pour la période 2017-2019 afin de maintenir l'accès de la CARENE et celui des communes de l'agglomération à ces données fondamentales. À cette occasion, il sera fait mention des nouvelles dispositions législatives de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté et il sera précisé les modalités de participation financière de la CARENE.

Le montant de la participation annuelle de la CARENE est de 7 050 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la CARENE au fichier de la demande locative sociale de Loire-Atlantique, d'autoriser le Président à signer la convention et ses annexes avec le CRÉHA Ouest et à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 24 – Commission Grands services publics – Gestion des déchets – Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2018 – Approbation

François Chéneau

Certains propriétaires de locaux industriels ou commerciaux produisant des déchets industriels prennent toutes leurs dispositions pour procéder à l'enlèvement et à l'élimination de leurs déchets sans bénéficier du service de collecte et de traitement des déchets rendu par la collectivité. Ces produits sont classés dans les déchets industriels banals ou assimilés. Les articles 1521 III et 1639 A bis du Code général des impôts précisent que le Conseil communautaire a la possibilité d'exonérer annuellement la liste des propriétaires de locaux à usage industriel ou commercial qui en font la demande.

Par ailleurs, par délibération du 16 décembre 2008, le Conseil communautaire a mis en place la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers. Le tarif de la redevance spéciale révisé au Conseil communautaire du 18 décembre 2013 est fonction du service rendu. Il est donc proposé d'exonérer de la TEOM les personnes qui acquittent la redevance spéciale puisque le coût de collecte et de traitement de leurs déchets est couvert par celle-ci.

Le Conseil communautaire est invité à approuver l'exonération, au titre de l'année 2018, des propriétaires de locaux industriels ou commerciaux qui se chargent de l'enlèvement et de l'élimination de leurs déchets et qui figurent dans la liste jointe à la présente délibération, ainsi que l'exonération des producteurs de déchets non ménagers redevables de la redevance spéciale qui figurent également sur une liste jointe en annexe.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Grands services publics – Transports – Coopération tarifaire entre le réseau de transport collectif des voyageurs de la CARENE et celui du Syndicat mixte des transports de la presqu'île de Guérande – Approbation et autorisation de signer la convention

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération a pour objet de fixer la coopération tarifaire sur la ligne mutualisée 13, qui va relier La Baule, Pornichet et Saint-Nazaire.

Le 21 mars 2014, le Conseil communautaire a validé le principe de cette ligne mutualisée, et il avait été annoncé que la validation de la tarification des services associés à cette ligne aurait lieu ultérieurement. Des discussions ont eu lieu et la délibération proposée va bien au-delà d'une unification de la tarification sur la ligne 13, puisqu'un accord global sur les deux réseaux de transport a été obtenu, qui permettra à un utilisateur détenteur d'un abonnement Lila Presqu'île, demain, sous certaines conditions, d'utiliser le réseau de la STRAN, et inversement, à un utilisateur détenteur d'un abonnement au réseau de la STRAN de circuler sur l'entièreté du réseau Lila Presqu'île.

Lors du précédent Conseil communautaire, où ce sujet a été abordé, il avait par ailleurs été fait état de la volonté de pouvoir s'orienter vers un syndicat mixte des transports unifié. La tarification et ses modalités définies dans cette délibération va dans le sens de l'unification des deux réseaux. Si cette unification voyait le jour, il y aurait des étapes intermédiaires. Pour Cap Atlantique, ce serait essentiellement une uniformisation de son VT avec celui de la CARENE, puisque c'est un préalable. L'inauguration de la ligne 13, le 14 juin 2017, a été l'occasion d'aborder les choses officiellement avec le Président de Cap Atlantique et Maire de La Baule, Yves Métaireau. Il n'est pas certain que matériellement, cette unification sera possible avant la fin du mandat, mais la commande est passée et l'accord trouvé entre les deux structures est un signe significatif de cette progression vers l'unification des réseaux.

Ainsi, Lila Presqu'île avait un abonnement à 68 € qui permettait à un utilisateur des bus Lila Presqu'île d'avoir accès à certains services de la STRAN. Aujourd'hui, cet utilisateur, grâce à l'unification des tarifications, ne paiera que 37 €, et vice versa.

Le Président

Il faut saluer ce travail.

Jean-Claude Pelleteur

Il convient effectivement de se féliciter de cette bonne coopération entre les deux communautés d'agglomération. C'est un vrai service qui va être apporté, à compter du mois de septembre, à beaucoup de gens de la presqu'île, puisqu'en ce qui concerne Pornichet, c'était très attendu pour permettre à des jeunes d'aller au lycée, pour permettre à de plus anciens d'aller plus fréquemment à l'hôpital – malheureusement – pour voir un proche, ou tout simplement, pour permettre à des gens qui ne souhaitent se rendre à La Baule sans prendre leur voiture. La fréquence est augmentée et il y a même des bus le dimanche. C'est un vrai plus, et il faut féliciter tous ceux qui y ont œuvré.

Le Président

Un chiffre renforce le propos de Jean-Claude Pelleteur. Il y a 16 000 déplacements métropolitains par jour entre Nantes et Saint-Nazaire. Entre l'agglomération nazairienne et Cap Atlantique, il y a 65 000 voyages quotidiens. Lorsque l'on parle de coopération, c'est aussi parce que l'on veut sortir des frontières administratives. Certains, ici, tout au long des votes, pour ne pas dire M. Gauthier Bouchet, s'opposent chaque fois à ce que la CARENE travaille avec la Bretagne, avec Nantes...

Gauthier Bouchet

Intervention hors micro.

Le Président

S'il vous plaît, respectez le règlement intérieur !

On voit aussi là la façon d'assumer les responsabilités. Avec Cap Atlantique, les coopérations sont de plus en plus grandes. Celle-ci va toucher le quotidien de la population. Jean-Claude Pelleteur en a donné des illustrations. Jean-Jacques Lumeau a une feuille de route pour travailler dans ce rapprochement. Bien d'autres projets ont déjà vu le jour et d'autres sont en construction. Il faut assumer cette responsabilité particulière de l'agglomération dans sa géographie, et il faut travailler davantage, même si c'est difficile, avec le sud Loire. La CARENE a une responsabilité particulière de cette façade maritime de la métropole de Nantes Saint-Nazaire. En tout cas, cela va dans le bon sens, et il convient de remercier les services, les opérateurs, notamment la STRAN, qui a aussi cette capacité de travailler avec les autres, au-delà du cadre administratif des communes ou de l'agglomération. C'est une grande réussite collective qui doit être soulignée, qui améliore le quotidien et la mobilité. Et la mobilité est un engagement en matière de développement durable, mais favorise aussi l'emploi. Les professionnels touristiques ont parfois du mal à recruter et la collectivité doit donc mieux organiser ces mobilités, comme elle organise l'habitat.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Grands services publics – Transports – Adhésion de la CARENE à l'association ORT des Pays-de-la-Loire – Désignation des représentants – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Avant de présenter cette délibération, qui a également trait aux mobilités, il est proposé de faire un point sur le service véLYcéo, qui a été mis en place au début du mois d'avril 2017. 200 vélos étaient proposés à la location pour tous les habitants de la CARENE. Ils étaient loués en l'espace de dix jours. 200 autres vélos ont été commandés. Ils seront livrés en deux tranches : la première centaine au mois de juillet et la deuxième, au mois de septembre. Sur ces 200 nouveaux vélos, il y a déjà 234 pré-réservations. Ce dispositif rencontre donc un franc succès et participe à l'amélioration des modes doux et à la transition énergétique, même s'il faut recharger les batteries et que l'électricité, en France, est parfois encore nucléaire.

La délibération n° 26 porte sur l'adhésion à l'Observatoire régional des transports. Il est toujours intéressant d'échanger sur les opportunités qui concernent le transport. Il est proposé d'adhérer à cet observatoire pour une cotisation annuelle de 650 € et de désigner, pour y représenter la CARENE, François Chéneau comme suppléant et Jean-Jacques Lumeau comme titulaire.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 27 – Commission Personnel – Personnel – Chargé d'opérations « Risques littoraux et technologiques » – Approbation

Sylvie Cauchie

Les nombreux remerciements adressés au cours de la séance aux agents de la CARENE témoignent du travail qu'ils effectuent, contribuant ainsi à la mise en œuvre des politiques et des projets de la CARENE.

Il appartient au Conseil communautaire de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services. La délibération n° 27 porte sur un poste de chargé d'opérations « risques littoraux et technologiques ». Une procédure de recrutement a été lancée. Ce chargé d'opérations exercera sa mission dans le cadre d'une assistance aux particuliers, notamment d'aide à l'amélioration de l'habitat et des travaux de mise en sécurité au titre des plans PPRL ou PPRT. Par ailleurs, il pourra aussi intervenir ponctuellement, en renfort de l'équipe « amélioration de l'habitat » sur la montée en charge du programme « Habiter mieux ».

Ses missions seront les suivantes : information des propriétaires, évaluation de la demande et estimation des aides, montage des dossiers de financement, suivi des travaux et constats d'achèvement pour les travaux liés au PPRT, suivi

des marchés des prestataires techniques, suivi des indicateurs des opérations dont il ou elle aura la charge et la réalisation des bilans annuels, organisation, animation et participation aux instances de suivi des opérations ainsi que relation avec les partenaires institutionnels.

Ce contrat sera conclu pour une durée de trois ans et prendra effet en date du 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création de ce poste.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 28 – Commission Personnel – Personnel – Chargée de mission Trame verte et bleue / Milieux aquatiques – Approbation

Sylvie Cauchie

Il s'agit, par cette délibération, de renouveler un contrat. La personne avait été recrutée sur un an et au regard des nouvelles compétences assumées par la CARENE, notamment relatives au PLUi et à la GEMAPI, il convient de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans. Les missions sont les suivantes :

- la construction, l'animation de la démarche et la mise en œuvre de la politique de l'eau – grand cycle de l'eau – ainsi que la préparation de la future compétence GEMAPI : piloter la démarche et les expertises juridiques visant la prise de la compétence GEMAPI, etc., contribuer activement aux travaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, anticiper l'exercice de la compétence GEMAPI en appuyant et en accompagnant les structures de bassin versant et participer à l'élaboration des nouveaux programmes d'actions Eau et milieux aquatiques 2017-2021 ;
- l'élaboration de la trame verte et bleue ;
- l'animation et les contributions techniques dans les partenariats externes : gestion des interfaces entre les structures et l'EPCI ;
- la programmation et la gestion des budgets afférents à la mission, le contrôle de la bonne exécution des financements apportés par l'EPCI ainsi que de ceux mobilisés par l'EPCI ;
- la recherche et la veille réglementaire.

Ce contrat sera conclu pour une durée de trois ans et prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création de ce poste.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 29 – Commission Personnel – Personnel – Poste de chef d'établissement Piscines – Approbation

Sylvie Cauchie

Il s'agit de remplacer un départ à la retraite. Ce contrat sera conclu pour une durée de trois ans et prendra effet en date du 1^{er} septembre 2017.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création de ce poste.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 30 – Commission Personnel – Personnel – Recrutement des emplois saisonniers – Approbation

Sylvie Cauchie

Il s'agit d'une délibération récurrente portant sur les emplois saisonniers. Le recrutement privilégie les personnes étudiant sur le territoire et s'appuie sur le critère du quotient familial, sauf pour les emplois qualifiés. Il s'agit d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services de la CARENE. Il est ainsi fait appel à des saisonniers pour la direction du cycle de l'eau, pour la direction des déchets, pour la direction des piscines et pour la direction des affaires financières et juridiques.

Pour les adjoints administratifs et techniques, la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade, pour les titulaires du BNSSA, sur le 4^e échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création de ces emplois saisonniers jusqu'au 3 septembre 2017.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 31 – Commission Personnel – Personnel – Tableau des effectifs – Approbation

Sylvie Cauchie

Cette délibération est une délibération récurrente, visant à faire évoluer le tableau des effectifs. Elle porte sur la création d'un poste d'attaché suite à l'obtention d'un concours, qui donnera donc lieu à la suppression d'un poste de contractuel, la création d'un poste de rédacteur principal (chargé de gestion et de suivi Pôle emploi), la création d'un poste d'ETAPS principal 2^e classe à la suite d'un départ à la retraite, la création de deux postes d'ETAPS à la suite d'un départ à la retraite et d'une suppression due à une mobilité, la création de six postes d'adjoint technique (remplacement de départs à la retraite et nomination suite à un décès, au service d'assainissement).

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 32 – Commission Personnel – Indemnités de fonction brutes mensuelles du Président, des Vice-présidents et Conseillers communautaires – Dispositions réglementaires relatives au PPCR – « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » – Modification de la grille indiciaire au 1^{er} janvier 2017 – Approbation

Sylvie Cauchie

Les délibérations n° 32 et 33 sont des délibérations techniques, en lien avec les dispositions réglementaires relatives au PPCR. Les indemnités étaient calculées sur la base de l'indice brut 1015. Il s'agit de supprimer cet indice brut 1015 et de s'appuyer sur l'indice brut terminal de la fonction publique. Cela évitera de reprendre systématiquement la délibération quand l'indice sur lequel on s'appuie évoluera. A priori, toutes les communes ont été amenées à procéder de la sorte.

Jean-Claude Pelleteur

Afin d'être en cohérence avec le vote du Conseil municipal de Pornichet, les élus de la majorité de Pornichet s'abstiendront sur les délibérations n° 32 et 33.

La délibération n° 32 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine ; six abstentions : les élus de Pornichet).

Délibération n° 33 – Commission Personnel – Indemnités de fonction brutes mensuelles du Président, des Vice-présidents et Conseillers communautaires – Installation de nouveaux élus au Conseil communautaire du 27 juin 2017 – Approbation

Sylvie Cauchie

Cette délibération a été présentée conjointement avec la délibération n° 32.

La délibération n° 33 est adoptée à majorité (un avis contraire : le représentant du rassemblement Bleu marine ; six abstentions : les élus de Pornichet).

Délibération n° 34 – Administration générale – Projet culturel de territoire (PCT) – Convention territoriale de développement culturel – Programme opérationnel de l'année 2017 – Approbation et autorisation de signer l'avenant avec le Département de Loire-Atlantique et l'État, ministère de la Culture et de la Communication

Sylvie Cauchie

La CARENE a signé en 2016 une convention d'une durée de trois ans avec le Département et la DRAC. Il s'agit, par cette délibération, de reconduire pour une deuxième année le conventionnement entre la CARENE, l'État, le ministère de la Culture et de la Communication et le Département de Loire-Atlantique, de préciser les modalités de financement des actions du projet culturel de territoire par le Département de Loire-Atlantique et de préciser les modalités de communication autour du PCT.

Un comité de pilotage s'est réuni le 4 avril 2017 au siège de la CARENE et a validé le programme opérationnel de l'année 2017.

La délibération n° 34 est adoptée à la majorité (un avis contraire : G. Bouchet).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.